

# SITUATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI WALLON et des autres régions

Janvier 2026

Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi

**Statistiques mensuelles**

**forem**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INDICATEURS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI</b> .....	<b>4</b>
1.1. Taux d'activité, d'emploi et de chômage .....	4
<b>2. DONNÉES MENSUELLES DU CHÔMAGE</b> .....	<b>5</b>
2.1. Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés par l'ONEM (paiements).....	5
2.2. Différentes catégories de la demande d'emploi en Wallonie .....	6
2.3. Indicateur et taux de demande d'emploi en Wallonie .....	7
2.4. Historique des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) en Belgique .....	8
<b>3. DONNÉES ANNUELLES DU MARCHÉ DU TRAVAIL</b> .....	<b>9</b>
3.1. Évolution de l'emploi intérieur selon l'ICN, entre 2014 et 2023 .....	9
3.2. Évolution de l'emploi intérieur (par secteur et région) selon l'ICN, entre 2022 et 2023 .....	10
3.3. Évolution de l'emploi intérieur wallon (par secteur et statut) selon l'ICN, entre 2022 et 2023 .....	11
3.4. Évolution de l'emploi résident wallon (par secteur) selon l'ONSS, entre les quatrièmes trimestres 2023 et 2024 .....	12
3.5. Évolution de l'emploi intérieur selon l'ONSS par mois.....	13
3.6. Évolution du travail indépendant (par secteur) selon l'INASTI, entre 2023 et 2024 .....	14
<b>4. ANNEXE 1 : INDICATEURS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI</b> .....	<b>15</b>
4.1. Historique des taux d'activité par région .....	15
4.2. Historique des taux d'emploi par région.....	16
4.3. Historique des taux de chômage par région.....	17
4.4. Historique des taux d'activité, d'emploi et de chômage wallon par âge .....	18
<b>5. ANNEXE 2 : PERSONNES RECEVANT DES PAIEMENTS DE L'ONEM</b> .....	<b>19</b>
5.1. Évolution des chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés par l'ONEM (paiements) .....	19
5.2. Évolution des chômeurs après un travail à temps plein demandeurs d'emploi indemnisés (paiements).....	20
5.3. Évolution des chômeurs après études demandeurs d'emploi indemnisés (paiements) .....	21
5.4. Travailleurs soutenus par l'ONEM (paiements).....	22
5.5. Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM (paiements) .....	23
<b>6. ANNEXE 3 : DEI EN WALLONIE (hors Communauté germanophone)</b> .....	<b>24</b>
6.1. DEI répartition par sexe.....	24
6.2. DEI répartition par âge .....	25
6.3. DEI répartition par durée d'inoccupation .....	26

6.4.	DEI répartition par type d'études .....	27
6.5.	DEI répartition par branche d'activité d'origine.....	28
6.6.	DEI répartition par arrondissements et provinces .....	32
<b>7.</b>	<b>ANNEXE 4 : DONNÉES ANNUELLES DU MARCHÉ DE L'EMPLOI.....</b>	<b>36</b>
7.1.	Évolution de l'emploi intérieur wallon salarié (par secteur) selon l'ONSS .....	36
	<b>NOTICES MÉTHODOLOGIQUES .....</b>	<b>37</b>
	NOTICE 1. La mesure du marché de l'emploi.....	38
	NOTICE 2. Indicateurs du marché de l'emploi .....	40
	NOTICE 3. Personnes recevant des paiements de l'ONEM.....	42
	NOTICE 4. Demandeurs d'emploi inoccupés en Wallonie.....	43
	NOTICE 5. Données annuelles du marché de l'emploi .....	45

# 1. INDICATEURS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

## 1.1. Taux d'activité, d'emploi et de chômage

### Sources :

- SPF (Service public fédéral) Economie, Statbel, Enquêtes sur les forces de travail

### Périodicité :

- Trimestrielle

### Note méthodologique :

Les taux harmonisés au niveau européen selon les recommandations du Bureau International du Travail (BIT) sont calculés à partir des enquêtes sur les forces de travail (EFT).

Ces enquêtes auprès des ménages sont menées, en Belgique, par le SPF Economie. Un nouvel échantillon de 6.695 ménages est tiré chaque trimestre, ceux-ci pouvant être interrogés jusqu'à quatre fois (panel rotatif). Les personnes interrogées ont entre 15 et 89 ans depuis 2021.

Les autres pays européens font le même type d'enquête sur leur territoire et Eurostat en coordonne les résultats. Les taux harmonisés sont utilisés pour les comparaisons internationales.

Les objectifs de taux d'emploi étant fixés en Belgique pour la population âgée de 20 à 64 ans, les indicateurs relatifs à ce groupe d'âge sont désormais disponibles parallèlement à ceux concernant les 15 à 64 ans.

La terminologie et la méthodologie se trouvent en notice 2.

Taux d'activité, d'emploi et de chômage harmonisés au niveau européen (BIT)								
- Données enquêtes sur les forces de travail -								
Source : SPF Economie, Direction générale Statistique, Statbel								
Région	TAUX D'ACTIVITE							
	Population de 15 à 64 ans				Population de 20 à 64 ans			
	2024			2025 T3	2024			2025 T3
	H	F	Total	Total	H	F	Total	Total
Wallonie	70,3%	62,2%	66,3%	68,6%	76,9 %	67,6 %	72,2 %	74,0%
Bruxelles	73,9%	59,9%	66,8%	68,5%	80,3 %	65,0 %	72,6 %	74,3%
Flandre	77,5%	70,7%	74,1%	74,8%	83,4 %	75,7 %	79,5 %	79,5%
Belgique	74,8%	66,8%	70,8%	72,1%	81,0 %	71,9 %	76,4 %	77,2%

TAUX D'EMPLOI								
Région	Population de 15 à 64 ans				Population de 20 à 64 ans			
	2024			2025 T3	2024			2025 T3
	H	F	Total	Total	H	F	Total	Total
	Wallonie	64,7%	57,9%	61,3%	63,2%	71,0 %	63,1 %	67,1 %
Bruxelles	64,9%	53,0%	58,9%	59,6%	70,6 %	57,6 %	64,1 %	64,9%
Flandre	74,2%	68,3%	71,3%	71,4%	80,3 %	73,4 %	76,9 %	76,5%
Belgique	70,2%	63,3%	66,7%	67,5%	76,3 %	68,3 %	72,3 %	72,7%

TAUX DE CHOMAGE								
Région	Population de 15 à 64 ans				Population de 20 à 64 ans			
	2024			2025 T3	2024			2025 T3
	H	F	Total	Total	H	F	Total	Total
	Wallonie	7,9%	7,0%	7,5%	7,9%	7,6 %	6,6 %	7,1 %
Bruxelles	12,2%	11,5%	11,9%	13,1%	12,1 %	11,3 %	11,8 %	12,6%
Flandre	4,2%	3,4%	3,8%	4,5%	3,6 %	3,0 %	3,3 %	3,9%
Belgique	6,2%	5,3%	5,8%	6,5%	5,8 %	4,9 %	5,4 %	5,8%

## 2. DONNÉES MENSUELLES DU CHÔMAGE

### 2.1. Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés par l'ONEM (paiements)

#### Sources :

ONEM, Stat Info

#### Périodicité :

Mensuelle

#### Disponibilité :

m - 1

#### Note méthodologique :

Des données supplémentaires sur les différentes catégories de personnes percevant des paiements de l'ONEM peuvent être consultées en annexe 2.

La terminologie se trouve en notice 3.

Ces données reflètent le nombre de paiements effectués par les organismes de paiement dans le cadre de l'assurance-chômage.

Les **chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi** sont les personnes qui ont reçu une allocation au cours du mois considéré, sur base d'un emploi à temps plein ou à temps partiel volontaire, une allocation de chômage avec complément d'entreprise, une allocation d'insertion professionnelle (sur base des études), une allocation de sauvegarde destinée à certains allocataires d'insertion arrivés en fin de droit, ou encore une allocation octroyée aux travailleurs occupés dans le secteur des arts.

La composition de la statistique des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi évolue dans le temps. Les dernières modifications remontent à octobre 2020 (ajout de l'allocation de sauvegarde) et octobre 2022 (ajout de l'allocation pour les travailleurs occupés dans le secteur des arts).

Personnes recevant des allocations - Décembre 2025			
Source : ONEM, Stat Info			
	Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés par l'ONEM		
	H	F	Total
Wallonie hors Com. germ.	65.451	47.714	113.165
Communauté germanophone	774	572	1.346
Bruxelles	32.367	25.705	58.072
Flandre	56.866	41.264	98.130
Belgique	155.458	115.255	270.713

Personnes recevant des allocations - évolution en Wallonie				
Source : ONEM, Stat Info				
MOYENNES ANNUELLES				
Période	Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés par l'ONEM			
	RW hors Com. germ.	Com. germ.	Total RW	
	chif. abs.	chif. abs.	chif. abs.	écart an.
2018	140.288	1.623	141.911	- 7,4 %
2019	132.580	1.530	134.109	- 5,5 %
2020	135.485	1.601	137.086	+ 2,2 %
2021	130.684	1.498	132.182	- 3,6 %
2022	122.312	1.353	123.665	- 6,4 %
2023	121.556	1.267	122.824	- 0,7 %
2024	119.440	1.295	120.735	- 1,7 %
2025	119.536	1.321	120.857	+ 0,1 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles				
Décembre 2024	114.829	1.243	116.072	- 2,1 %
Janvier 2025	121.366	1.365	122.731	- 2,9 %
Février 2025	119.700	1.259	120.959	- 0,9 %
Mars 2025	124.057	1.378	125.435	- 0,2 %
Avril 2025	115.758	1.248	117.006	- 0,5 %
Mai 2025	117.975	1.298	119.273	- 2,8 %
Juin 2025	119.403	1.275	120.678	+ 0,5 %
Juillet 2025	116.063	1.242	117.305	- 0,2 %
Août 2025	124.423	1.369	125.792	+ 3,0 %
Septembre 2025	121.279	1.366	122.645	+ 0,7 %
Octobre 2025	119.918	1.305	121.223	+ 3,5 %
Novembre 2025	121.326	1.399	122.725	+ 2,3 %
Décembre 2025	113.165	1.346	114.511	- 1,3 %

## 2.2. Différentes catégories de la demande d'emploi en Wallonie

### Sources :

- Le Forem, Stat 92
- ADG

### Calculs :

Le Forem

### Périodicité :

Mensuelle

### Note méthodologique :

Les ventilations des DEI peuvent être consultées en annexe 3. La terminologie et des remarques relatives aux ruptures statistiques dans les séries, se trouvent en notice 4.

Les **DE demandeurs d'allocations (DEDA)** regroupent les codes :

- 00 : chômeur complet indemnisé ;
- 07 : chômeur indemnisé sur base d'un travail à temps réduit volontaire ;

Les **jeunes en stage d'insertion** correspondent au code :

- 02 : jeune en stage d'insertion professionnelle (article 36, jeune à la sortie des études âgé de 18 ans et plus) ;

Les **DEI inscrits obligatoirement** regroupent les codes :

- 04 : chômeur exclu des allocations ;
- 05 : demandeur d'emploi inscrit à la demande du CPAS ;

Les **DEI inscrits librement** regroupent les codes :

- 03 : demandeur d'emploi libre inoccupé ;
- 18 : demandeur d'emploi licencié ayant reçu une indemnité de rupture.

Les catégories de la demande d'emploi												
Sources : Le Forem, stat 92 ; ADG												
Wallonie												
SERIES BRUTES - Variations annuelles												
Période	DE demandeurs d'allocations (DEDA)		jeunes DE en stage d'insertion		DEDA + jeunes DE en stage d'insertion		DE inoccupés inscrits obligatoirement		DE inoccupés inscrits librement		Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) - Total	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
Janvier 2025	115.667	- 2,0 %	30.612	- 5,7 %	146.279	- 2,8 %	27.157	+ 8,5 %	68.389	+ 22,6 %	241.825	+ 4,5 %
Février 2025	116.852	+ 0,5 %	30.597	- 1,6 %	147.449	+ 0,0 %	27.374	+ 7,6 %	69.892	+ 22,6 %	244.715	+ 6,5 %
Mars 2025	116.290	+ 2,2 %	28.082	- 4,7 %	144.372	+ 0,8 %	27.223	+ 7,2 %	70.767	+ 21,2 %	242.362	+ 6,7 %
Avril 2025	118.603	+ 5,4 %	26.244	- 12,0 %	144.847	+ 1,7 %	27.590	+ 7,4 %	74.700	+ 24,2 %	247.137	+ 8,3 %
Mai 2025	117.940	+ 6,7 %	25.161	- 6,2 %	143.101	+ 4,2 %	27.724	+ 7,1 %	76.159	+ 23,8 %	246.984	+ 9,9 %
Juin 2025	117.809	+ 8,0 %	24.591	- 5,8 %	142.400	+ 5,4 %	28.123	+ 7,6 %	77.793	+ 23,7 %	248.316	+ 10,8 %
Juillet 2025	130.565	+ 7,1 %	28.408	- 3,9 %	158.973	+ 5,0 %	29.166	+ 7,8 %	81.679	+ 23,1 %	269.818	+ 10,2 %
Août 2025	126.021	+ 6,0 %	30.611	- 2,5 %	156.632	+ 4,2 %	29.434	+ 8,4 %	82.375	+ 22,4 %	268.441	+ 9,7 %
Septembre 2025	123.236	+ 9,4 %	34.787	- 1,9 %	158.023	+ 6,7 %	28.152	+ 6,4 %	83.270	+ 24,9 %	269.445	+ 11,7 %
Octobre 2025	121.565	+ 8,6 %	34.651	- 1,1 %	156.216	+ 6,3 %	28.643	+ 7,9 %	84.980	+ 25,5 %	269.839	+ 11,9 %
Novembre 2025	118.496	+ 5,7 %	33.172	- 2,0 %	151.668	+ 3,9 %	28.707	+ 9,9 %	86.513	+ 31,8 %	266.888	+ 12,3 %
Décembre 2025	123.313	+ 2,9 %	32.205	- 0,1 %	155.518	+ 2,3 %	29.417	+ 11,7 %	89.909	+ 34,7 %	274.844	+ 12,1 %
Janvier 2026	110.762	- 4,2 %	31.791	+ 3,9 %	142.553	- 2,5 %	31.054	+ 14,3 %	100.212	+ 46,5 %	273.819	+ 13,2 %

## 2.3. Indicateur et taux de demande d'emploi en Wallonie

### Sources :

- Le Forem, Stat 92
- ADG

### Calculs :

Le Forem

### Périodicité :

Mensuelle

### Note méthodologique :

L'indicateur de demande d'emploi correspond au nombre de DE demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'insertion professionnelle divisé par la dernière estimation disponible de la population active (calculée par le Steunpunt Werk, moyenne 2023). La terminologie et des remarques relatives aux ruptures statistiques dans les séries, se trouvent en notice 4.

Le taux de demande d'emploi est le nombre total de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) divisé par la dernière estimation disponible de la population active (calculée par le Steunpunt Werk, moyenne 2023). Tous deux sont calculés pour l'ensemble de la Wallonie (y compris la Communauté germanophone) et pour la Wallonie hors Communauté germanophone.

Période	Indicateur et taux de demande d'emploi en Wallonie									
	Sources : Le Forem, stat 92 ; ADG									
	WALLONIE (y compris la Communauté germanophone)					WALLONIE (hors Communauté germanophone)				
	DEDA + jeunes en stage d'insertion	Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)	Population active de référence	Indicateur de demande d'emploi	Taux de demande d'emploi	DEDA + jeunes en stage d'insertion	Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)	Population active de référence	Indicateur de demande d'emploi	Taux de demande d'emploi
Janvier 2024	150.499	231.325	1.654.090	9,1%	14,0%	149.021	228.963	1.616.556	9,2%	14,2%
Février 2024	147.381	229.832	1.654.090	8,9%	13,9%	145.894	227.431	1.616.556	9,0%	14,1%
Mars 2024	143.249	227.047	1.654.090	8,7%	13,7%	141.773	224.655	1.616.556	8,8%	13,9%
Avril 2024	142.381	228.224	1.654.090	8,6%	13,8%	140.920	225.817	1.616.556	8,7%	14,0%
Mai 2024	137.319	224.716	1.654.090	8,3%	13,6%	135.926	222.363	1.616.556	8,4%	13,8%
Juin 2024	135.149	224.154	1.654.090	8,2%	13,6%	133.759	221.773	1.616.556	8,3%	13,7%
Juillet 2024	151.427	244.842	1.654.090	9,2%	14,8%	149.732	242.079	1.616.556	9,3%	15,0%
Août 2024	150.275	244.701	1.654.090	9,1%	14,8%	148.504	241.851	1.616.556	9,2%	15,0%
Septembre 2024	148.073	241.201	1.654.090	9,0%	14,6%	146.456	238.562	1.616.556	9,1%	14,8%
Octobre 2024	146.935	241.195	1.654.090	8,9%	14,6%	145.355	238.577	1.616.556	9,0%	14,8%
Novembre 2024	145.995	237.756	1.654.090	8,8%	14,4%	144.487	235.206	1.616.556	8,9%	14,5%
Décembre 2024	152.046	245.141	1.654.090	9,2%	14,8%	150.540	242.603	1.616.556	9,3%	15,0%
Janvier 2025	146.279	241.825	1.654.090	8,8%	14,6%	144.732	239.216	1.616.556	9,0%	14,8%
Février 2025	147.449	244.715	1.654.090	8,9%	14,8%	145.942	242.141	1.616.556	9,0%	15,0%
Mars 2025	144.372	242.362	1.654.090	8,7%	14,7%	142.900	239.814	1.616.556	8,8%	14,8%
Avril 2025	144.847	247.137	1.654.090	8,8%	14,9%	143.424	244.688	1.616.556	8,9%	15,1%
Mai 2025	143.101	246.984	1.654.090	8,7%	14,9%	141.690	244.523	1.616.556	8,8%	15,1%
Juin 2025	142.400	248.316	1.654.090	8,6%	15,0%	140.966	245.787	1.616.556	8,7%	15,2%
Juillet 2025	158.973	269.818	1.654.090	9,6%	16,3%	157.335	267.005	1.616.556	9,7%	16,5%
Août 2025	156.632	268.441	1.654.090	9,5%	16,2%	154.955	265.594	1.616.556	9,6%	16,4%
Septembre 2025	158.023	269.445	1.654.090	9,6%	16,3%	156.430	266.789	1.616.556	9,7%	16,5%
Octobre 2025	156.216	269.839	1.654.090	9,4%	16,3%	154.644	267.157	1.616.556	9,6%	16,5%
Novembre 2025	151.668	266.888	1.654.090	9,2%	16,1%	150.096	264.175	1.616.556	9,3%	16,3%
Décembre 2025	155.518	274.844	1.654.090	9,4%	16,6%	153.956	272.160	1.616.556	9,5%	16,8%
Janvier 2026	142.553	273.819	1.654.090	8,6%	16,6%	141.028	271.110	1.616.556	8,7%	16,8%

## 2.4. Historique des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) en Belgique

### Sources :

- Le Forem, Stat92 + ADG (DEI Wallonie)
- ONEM, Direction statistique (DEI Flandre, Bruxelles, Belgique)

### Calculs :

Le Forem

### Périodicité :

Mensuelle

### Note méthodologique :

Afin de garantir la cohérence entre les séries régionales, la demande d'emploi en Flandre est exprimée comme historiquement en DEI, demandeurs d'emploi inoccupés (soit les *NWWZ, niet werkenden werkzoekenden*). La terminologie et des remarques relatives aux ruptures statistiques dans les séries, se trouvent en notice 4.

Depuis juillet 2021, le VDAB communique en termes de *WZW (werkzoekenden zonder werk)*, une catégorie qui ne partage que partiellement un contenu commun avec les DEI.

Pour de plus amples informations sur cette classification adoptée par le VDAB et pour les statistiques relatives aux WZW, veuillez consulter l'application [Arvastat](#) du VDAB.

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)								
Sources : Le Forem, Stat92 + ADG (DEI Wallonie), Actiris, VDAB ONEM, Direction statistique publication (DEI Belgique)								
MOYENNES ANNUELLES								
Période	DEI Wallonie		DEI Bruxelles		DEI Flandre		DEI Belgique	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
2016	230.294	-5,0%	97.820	-5,2%	224.779	-3,5%	552.893	-4,4%
2017	219.321	-4,8%	93.392	-4,5%	212.677	-5,4%	525.389	-5,0%
2018	208.757	-4,8%	90.203	-3,4%	195.989	-7,8%	494.949	-5,8%
2019	203.247	-2,6%	88.047	-2,4%	184.851	-5,7%	476.145	-3,8%
2020	209.263	3,0%	88.803	0,9%	195.591	5,8%	493.657	3,7%
2021	201.426	-3,7%	88.780	0,0%	173.865	-11,1%	464.070	-6,0%
2022	205.952	2,2%	86.250	-2,9%	161.244	-7,3%	453.446	-2,3%
2023	219.582	6,6%	88.979	3,2%	180.297	11,8%	488.858	7,8%
2024	235.011	7,0%	91.628	3,0%	196.253	8,9%	522.892	7,0%
2025	257.551	9,6%	92.921	1,4%	202.320	3,1%	552.792	5,7%
SERIES BRUTES - Variations annuelles								
Janvier 2025	241.825	4,5%	91.717	-0,2%	200.017	0,9%	533.559	2,3%
Février 2025	244.715	6,5%	91.847	1,2%	199.923	1,1%	536.485	3,5%
Mars 2025	242.362	6,7%	90.153	0,1%	198.981	1,9%	531.496	3,7%
Avril 2025	247.137	8,3%	90.637	1,8%	197.583	1,1%	535.357	4,4%
Mai 2025	246.984	9,9%	89.931	0,7%	193.827	1,2%	530.742	5,0%
Juin 2025	248.316	10,8%	90.693	1,7%	195.761	5,4%	534.770	7,1%
Juillet 2025	269.818	10,2%	94.191	0,8%	207.908	3,0%	571.917	5,9%
Août 2025	268.441	9,7%	94.821	-0,8%	209.242	2,5%	572.504	5,1%
Septembre 2025	269.445	11,7%	94.693	1,4%	207.554	4,1%	571.692	7,1%
Octobre 2025	269.839	11,9%	96.161	4,0%	206.269	5,0%	572.269	8,0%
Novembre 2025	266.888	12,3%	93.563	1,7%	203.550	5,5%	564.001	7,9%
Décembre 2025	274.844	12,1%	96.650	4,4%	207.220	5,5%	578.714	8,4%
Janvier 2026	273.819	13,2%	98.458	7,3%	211.488	5,7%	583.765	9,4%

## 3. DONNÉES ANNUELLES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

### 3.1. Évolution de l'emploi intérieur selon l'ICN, entre 2014 et 2023

#### Source :

ICN, Comptes régionaux (SEC 2010), 2014-2023

#### Calculs :

Le Forem

#### Périodicité :

Annuelle

#### Note méthodologique :

Les travailleurs sont imputés au territoire géographique où est installée l'unité de production pour les salariés et l'adresse officielle (domicile) ou déclarée pour les indépendants.

La catégorie "unité extrarégionale" comprend toutes les unités résidentes établies sur le territoire économique de la Belgique, mais non sur le territoire géographique proprement dit.

Les travailleurs ne sont recensés qu'une seule fois.

Le système des comptes nationaux et régionaux est le système SEC 2010.

Les comptes nationaux ont fait l'objet de plusieurs révisions méthodologiques depuis octobre 2019, impliquant une révision de la série historique. Les changements sont détaillés sur le site de la Banque Nationale de Belgique.

Evolution de l'emploi intérieur par région selon l'ICN, entre 2014 et 2023										
Source : Comptes régionaux de l'ICN, 2014-2023										
Année n	Nombre de travailleurs (année n)					Evolution de l'emploi (écarts annuels)				
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Unité extra-régionale	Belgique	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Unité extra-régionale	Belgique
2014	1.222.518	694.683	2.657.330	2.659	4.577.190	197	4.384	13.522	35	18.138
2015	1.233.291	692.120	2.689.355	2.578	4.617.344	10.773	-2.563	32.025	-81	40.154
2016	1.248.224	695.180	2.729.829	1.981	4.675.214	14.933	3.060	40.474	-597	57.870
2017	1.268.972	700.271	2.777.228	2.027	4.748.498	20.748	5.091	47.399	46	73.284
2018	1.285.032	705.187	2.825.605	2.355	4.818.179	16.060	4.916	48.377	328	69.681
2019	1.300.288	713.538	2.878.921	2.469	4.895.216	15.256	8.351	53.316	114	77.037
2020	1.290.318	704.368	2.878.497	1.919	4.875.102	-9.970	-9.170	-424	-550	-20.114
2021	1.314.916	710.945	2.929.572	1.901	4.957.334	24.598	6.577	51.075	-18	82.232
2022	1.338.824	721.856	2.990.235	1.915	5.052.830	23.908	10.911	60.663	14	95.496
2023	1.344.350	727.732	3.018.403	1.916	5.092.401	5.526	5.876	28.168	1	39.571

## 3.2. Évolution de l'emploi intérieur (par secteur et région) selon l'ICN, entre 2022 et 2023

### Source :

ICN, Comptes régionaux (SEC 2010), 2022-2023

### Calculs :

Le Forem

### Périodicité :

Annuelle

### Note méthodologique :

Les travailleurs sont imputés au territoire géographique où est installée l'unité de production pour les salariés et l'adresse officielle (domicile) ou déclarée pour les indépendants.

La catégorie "unité extrarégionale" comprend toutes les unités résidentes établies sur le territoire économique de la Belgique, mais non sur le territoire géographique proprement dit.

Les travailleurs ne sont recensés qu'une seule fois.

Le classement par branche d'activité repose sur la nomenclature NACE-BEL 2008.

Les comptes nationaux ont fait l'objet de plusieurs révisions méthodologiques depuis octobre 2019, impliquant une révision de la série historique. Les changements sont détaillés sur le site de la Banque Nationale de Belgique.

Evolution de l'emploi intérieur (par secteur et région) selon l'ICN, entre 2022 et 2023										
Source : Comptes régionaux de l'ICN (SEC 2010), 2005-2023										
Secteur	Nombre de travailleurs en 2023					Evolution de l'emploi entre 2022-2023				
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Unité extra-régionale	Belgique	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Unité extra-régionale	Belgique
A. Agriculture, sylviculture et pêche	17.318	126	40.982	0	58.426	-182	-45	-926	0	-1.153
B. Industries extractives	1.730	8	639	0	2.377	-39	1	-8	0	-46
C. Industrie manufacturière	129.397	18.142	358.436	0	505.975	156	-104	-1.679	0	-1.627
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	6.136	3.792	9.263	0	19.191	210	111	262	0	583
E. Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	10.652	5.377	19.535	0	35.564	220	85	45	0	350
F. Construction	85.445	19.844	187.144	0	292.433	490	464	1.520	0	2.474
G. Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	157.766	56.442	359.625	0	573.833	-2.102	-836	-1.057	0	-3.995
H. Transports et entreposage	64.824	41.919	168.794	0	275.537	-145	82	2.991	0	2.928
I. Hébergement et restauration	42.610	26.409	86.182	0	155.201	796	-244	2.675	0	3.227
J. Information et communication	21.376	33.396	82.810	0	137.582	162	-850	2.655	0	1.967
K. Activités financières et d'assurance	16.731	48.649	42.019	0	107.399	-318	36	-473	0	-755
L. Activités immobilières	7.297	6.404	14.807	0	28.508	-6	-15	-76	0	-97
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	152.171	98.598	456.704	0	707.473	4.170	2.993	14.032	0	21.195
N. Activités de services administratifs et de soutien	108.195	62.557	303.022	0	473.774	-3.177	533	-1.826	0	-4.470
O. Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	144.191	126.373	181.525	1.916	454.005	1.092	1.379	702	1	3.174
P. Enseignement	131.598	65.638	238.548	0	435.784	822	644	4.313	0	5.779
Q. Santé humaine et action sociale	199.780	74.072	372.596	0	646.448	2.523	996	3.569	0	7.088
R. Arts, spectacles et activités récréatives	14.045	11.332	23.424	0	48.801	523	240	1.094	0	1.857
S. Autres activités de services	30.977	26.102	56.431	0	113.510	399	506	702	0	1.607
T. Activités des ménages (employeurs, producteurs de biens et services pour usage propre)	2.111	2.552	15.917	0	20.580	-68	-100	-347	0	-515
<b>Total général</b>	<b>1.344.350</b>	<b>727.732</b>	<b>3.018.403</b>	<b>1.916</b>	<b>5.092.401</b>	<b>5.526</b>	<b>5.876</b>	<b>28.168</b>	<b>1</b>	<b>39.571</b>

### 3.3. Évolution de l'emploi intérieur wallon (par secteur et statut) selon l'ICN, entre 2022 et 2023

#### Source :

ICN, Comptes régionaux (SEC 2010), 2022-2023

#### Calculs :

Le Forem

#### Périodicité :

Annuelle

#### Note méthodologique :

Les travailleurs sont imputés au territoire géographique où est installée l'unité de production pour les salariés et l'adresse officielle (domicile) ou déclarée pour les indépendants.

Les travailleurs ne sont recensés qu'une seule fois.

Le classement par branche d'activité repose sur la nomenclature NACE-BEL 2008.

Les comptes nationaux ont fait l'objet de plusieurs révisions méthodologiques depuis octobre 2019, impliquant une révision de la série historique. Les changements sont détaillés sur le site de la Banque Nationale de Belgique.

Evolution de l'emploi intérieur wallon (par secteur et statut) selon l'ICN, entre 2022 et 2023									
Source : Comptes régionaux de l'ICN (SEC 2010), 2005-2023									
Secteur	Chiffres absolus en 2023			Evolution de l'emploi entre 2022-2023			Taux de croissance entre 2022-2023 en %		
	Indépendants	Salariés	Total	Indépendants	Salariés	Total	Indépendants	Salariés	Total
A. Agriculture, sylviculture et pêche	12.399	4.919	17.318	-223	41	-182	- 1,8 %	+ 0,8 %	- 1,0 %
B. Industries extractives	19	1.711	1.730	2	-41	-39	+ 11,8 %	- 2,3 %	- 2,2 %
C. Industrie manufacturière	5.898	123.499	129.397	-201	357	156	- 3,3 %	+ 0,3 %	+ 0,1 %
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	6.136	6.136	0	210	210	+ 0,0 %	+ 3,5 %	+ 3,5 %
E. Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	143	10.509	10.652	-3	223	220	- 2,1 %	+ 2,2 %	+ 2,1 %
F. Construction	17.997	67.448	85.445	20	470	490	+ 0,1 %	+ 0,7 %	+ 0,6 %
G. Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	18.469	139.297	157.766	-924	-1.178	-2.102	- 4,8 %	- 0,8 %	- 1,3 %
H. Transports et entreposage	1.853	62.971	64.824	-78	-67	-145	- 4,0 %	- 0,1 %	- 0,2 %
I. Hébergement et restauration	8.315	34.295	42.610	-130	926	796	- 1,5 %	+ 2,8 %	+ 1,9 %
J. Information et communication	3.233	18.143	21.376	-164	326	162	- 4,8 %	+ 1,8 %	+ 0,8 %
K. Activités financières et d'assurance	814	15.917	16.731	-55	-263	-318	- 6,3 %	- 1,6 %	- 1,9 %
L. Activités immobilières	1.248	6.049	7.297	-36	30	-6	- 2,8 %	+ 0,5 %	- 0,1 %
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	116.257	35.914	152.171	3.051	1.119	4.170	+ 2,7 %	+ 3,2 %	+ 2,8 %
N. Activités de services administratifs et de soutien	8.712	99.483	108.195	172	-3.349	-3.177	+ 2,0 %	- 3,3 %	- 2,9 %
O. Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	0	144.191	144.191	0	1.092	1.092	+ 0,0 %	+ 0,8 %	+ 0,8 %
P. Enseignement	2.833	128.765	131.598	130	692	822	+ 4,8 %	+ 0,5 %	+ 0,6 %
Q. Santé humaine et action sociale	24.469	175.311	199.780	-189	2.712	2.523	- 0,8 %	+ 1,6 %	+ 1,3 %
R. Arts, spectacles et activités récréatives	2.830	11.215	14.045	92	431	523	+ 3,4 %	+ 4,0 %	+ 3,9 %
S. Autres activités de services	13.060	17.917	30.977	350	49	399	+ 2,8 %	+ 0,3 %	+ 1,3 %
T. Activités des ménages (employeurs, producteurs de biens et services pour usage propre)	0	2.111	2.111	0	-68	-68	+ 0,0 %	- 3,1 %	- 3,1 %
Total général	238.549	1.105.801	1.344.350	1.814	3.712	5.526	+ 0,8 %	+ 0,3 %	+ 0,4 %

### 3.4. Évolution de l'emploi résident wallon (par secteur) selon l'ONSS, entre les quatrièmes trimestres 2023 et 2024

#### Source :

ONSS, Données « Emploi salarié », 2023/T4-2024/T4

#### Calculs :

Le Forem

#### Périodicité :

Trimestrielle

#### Note méthodologique :

Ces données concernent les travailleurs salariés assujettis à l'ONSS qui résident en Wallonie (ou en Belgique) et qui sont occupés en Belgique. Les données relatives aux administrations locales et provinciales y sont incluses.

#### Travailleur occupé :

La statistique du nombre de travailleurs occupés repose sur l'élimination des doubles comptages issus des multiples prestations d'un même travailleur en fin de trimestre. Leur imputation est réalisée sur la base de leur résidence principale connue au dernier jour du trimestre.

Le classement par branche d'activité repose sur la nomenclature NACE-BEL 2008.

Evolution de l'emploi résident wallon (par secteur) selon l'ONSS, entre les quatrièmes trimestres 2023 et 2024							
Source : ONSS – Données « Emploi salarié », 2023 (quatrième trimestre) à 2024 (quatrième trimestre)							
Secteur	Wallonie				Belgique		
	Chiffres absolus en 2024/4	Evolution de l'emploi entre 2023/4-2024/4	Coefficient de spécialisation	Taux de croissance 2023/4-2024/4	Chiffres absolus en 2024/4	Evolution de l'emploi entre 2023/4-2024/4	Taux de croissance 2023/4-2024/4
A. Agriculture, sylviculture et pêche	4.260	-69	0,97	-1,6%	14.927	-87	-0,6%
<b>TOTAL SECTEUR PRIMAIRE</b>	<b>4.260</b>	<b>-69</b>	<b>0,97</b>	<b>-1,6%</b>	<b>14.927</b>	<b>-87</b>	<b>-0,6%</b>
B. Industries extractives	1.500	-89	2,57	-5,6%	1.983	-127	-6,0%
C. Industrie manufacturière	113.568	-601	0,87	-0,5%	443.526	-11.537	-2,5%
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	7.138	281	1,18	4,1%	20.628	865	4,4%
E. Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	11.474	27	1,14	0,2%	34.246	665	2,0%
F. Construction	63.221	-1.521	1,06	-2,3%	202.321	-3.311	-1,6%
<b>TOTAL SECTEUR SECONDAIRE</b>	<b>196.901</b>	<b>-1.903</b>	<b>0,95</b>	<b>-1,0%</b>	<b>702.704</b>	<b>-13.445</b>	<b>-1,9%</b>
G. Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	142.353	-428	0,99	-0,3%	486.552	-1.835	-0,4%
H. Transports et entreposage	62.623	46	0,90	0,1%	236.355	171	0,1%
I. Hébergement et restauration	33.114	446	0,98	1,4%	114.326	1.608	1,4%
J. Information et communication	26.284	-227	0,73	-0,9%	122.820	-1.395	-1,1%
K. Activités financières et d'assurance	29.252	58	0,85	0,2%	117.247	596	0,5%
L. Activités immobilières	6.770	-28	1,03	-0,4%	22.269	-4	0,0%
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	43.592	529	0,73	1,2%	203.737	2.068	1,0%
N. Activités de services administratifs et de soutien	102.414	503	0,87	0,5%	398.348	1.660	0,4%
<b>TOTAL SECTEUR TERTIAIRE</b>	<b>446.402</b>	<b>899</b>	<b>0,89</b>	<b>0,2%</b>	<b>1.701.654</b>	<b>2.869</b>	<b>0,2%</b>
O. Administration publique et défense; Sécurité Sociale Obligatoire	187.535	1.500	1,34	0,8%	475.953	3.888	0,8%
P. Enseignement	135.042	574	1,07	0,4%	427.599	3.848	0,9%
Q. Santé humaine et action sociale	179.559	991	1,04	0,6%	584.132	4.969	0,9%
R. Arts, Spectacles Et Activités Récréatives	13.802	454	1,17	3,4%	40.122	1.186	3,0%
S-T-U. Autres Activités et Services	21.132	-47	0,94	-0,2%	75.954	-226	-0,3%
<b>TOTAL SECTEUR QUATERNAIRE</b>	<b>537.070</b>	<b>3.472</b>	<b>1,14</b>	<b>0,7%</b>	<b>1.603.760</b>	<b>13.665</b>	<b>0,9%</b>
Total général	1.184.633	2.399	1,00	0,2%	4.023.045	3.002	0,1%

### 3.5. Évolution de l'emploi intérieur selon l'ONSS par mois

#### Source et calculs :

ONSS, baromètre de l'emploi salarié

#### Périodicité :

Mensuelle

#### Disponibilité :

Au moment de la publication de ce recueil statistique, les dernières données mises à disposition par l'ONSS concernent le mois de novembre 2025.

#### Note méthodologique :

Ces données concernent tous les employeurs et travailleurs relevant de la sécurité sociale belge.

Il s'agit du nombre moyen mensuel de personnes ayant au moins une relation de travail au cours de la période mensuelle d'observation, et pour lesquelles le régime belge de sécurité sociale est applicable. Sont concernés (sauf convention internationale) les travailleurs qui fournissent des prestations sur le territoire belge pour un employeur établi en Belgique, et aussi pour un employeur établi à l'étranger mais disposant d'un siège d'exploitation en Belgique dont dépendent ces travailleurs.

Les travailleurs non soumis aux cotisations ONSS ainsi que les étudiants ne sont pas repris dans le baromètre.

La source primaire est la Dimona (Déclaration Immédiate / *Onmiddellijke Aangifte*), soit le signalement immédiat à l'ONSS du début et/ou de la fin d'une relation de travail entre un travailleur et un employeur.

Évolution de l'emploi intérieur, selon l'ONSS										
Source et calculs : ONSS, baromètre de l'emploi salarié										
NOMBRE MOYEN DE SALARIES										
(Répartition par région de résidence)										
Période	Wallonie		Flandre		Bruxelles		Etranger ou Inconnu		Total	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
Décembre 2023	1.218.209	- 0,2 %	2.553.702	+ 0,2 %	372.425	+ 1,8 %	104.886	- 1,2 %	4.249.221	+ 0,2 %
Janvier 2024	1.206.104	- 0,5 %	2.532.941	- 0,1 %	367.578	+ 1,4 %	98.748	- 1,5 %	4.205.371	- 0,1 %
Février 2024	1.204.170	- 0,4 %	2.529.427	- 0,1 %	367.809	+ 1,5 %	100.603	- 1,0 %	4.202.010	- 0,1 %
Mars 2024	1.204.069	- 0,4 %	2.534.803	- 0,0 %	367.554	+ 1,2 %	106.292	+ 4,0 %	4.212.718	+ 0,1 %
Avril 2024	1.207.141	- 0,4 %	2.535.381	- 0,1 %	368.293	+ 0,9 %	106.191	+ 2,9 %	4.217.005	- 0,1 %
Mai 2024	1.205.113	- 0,6 %	2.532.394	- 0,3 %	367.981	+ 0,7 %	107.090	+ 2,2 %	4.212.577	- 0,2 %
Juin 2024	1.206.961	- 0,4 %	2.530.797	- 0,2 %	368.903	+ 1,0 %	108.624	+ 2,1 %	4.215.284	- 0,1 %
Juillet 2024	1.195.517	- 1,4 %	2.502.141	- 0,8 %	365.320	+ 0,0 %	109.319	+ 0,2 %	4.172.297	- 0,9 %
Août 2024	1.162.871	- 0,5 %	2.465.088	- 0,3 %	355.519	+ 0,6 %	106.952	+ 0,4 %	4.090.430	- 0,2 %
Septembre 2024	1.200.305	+ 0,2 %	2.512.176	+ 0,0 %	366.290	+ 1,3 %	114.202	+ 1,0 %	4.192.972	+ 0,2 %
Octobre 2024	1.209.144	- 0,3 %	2.535.597	- 0,4 %	371.308	+ 0,7 %	110.080	- 2,0 %	4.226.128	- 0,3 %
Novembre 2024	1.210.798	- 0,2 %	2.541.825	- 0,3 %	372.948	+ 0,9 %	108.145	+ 0,8 %	4.233.716	- 0,1 %
Décembre 2024	1.215.486	- 0,2 %	2.546.809	- 0,3 %	375.517	+ 0,8 %	107.689	+ 2,7 %	4.245.502	- 0,1 %
Janvier 2025	1.203.005	- 0,3 %	2.524.039	- 0,4 %	367.537	- 0,0 %	102.999	+ 4,3 %	4.197.579	- 0,2 %
Février 2025	1.201.808	- 0,2 %	2.526.641	- 0,1 %	368.015	+ 0,1 %	106.216	+ 5,6 %	4.202.681	+ 0,0 %
Mars 2025	1.201.139	- 0,2 %	2.528.724	- 0,2 %	368.008	+ 0,1 %	106.431	+ 0,1 %	4.204.301	- 0,2 %
Avril 2025	1.204.017	- 0,3 %	2.530.577	- 0,2 %	368.785	+ 0,1 %	107.833	+ 1,5 %	4.211.212	- 0,1 %
Mai 2025	1.202.038	- 0,3 %	2.532.859	+ 0,0 %	362.148	- 1,6 %	108.498	+ 1,3 %	4.205.544	- 0,2 %
Juin 2025	1.203.365	- 0,3 %	2.531.823	+ 0,0 %	362.967	- 1,6 %	110.604	+ 1,8 %	4.208.758	- 0,2 %
Juillet 2025	1.191.817	- 0,3 %	2.504.082	+ 0,1 %	358.349	- 1,9 %	112.593	+ 3,0 %	4.166.840	- 0,1 %
Août 2025	1.160.433	- 0,2 %	2.469.365	+ 0,2 %	348.548	- 2,0 %	110.840	+ 3,6 %	4.089.186	- 0,0 %
Septembre 2025	1.195.770	- 0,4 %	2.513.701	+ 0,1 %	357.610	- 2,4 %	118.709	+ 3,9 %	4.185.789	- 0,2 %
Octobre 2025	1.203.167	- 0,5 %	2.536.823	+ 0,0 %	362.083	- 2,5 %	114.677	+ 4,2 %	4.216.750	- 0,2 %
Novembre 2025	1.204.623	- 0,5 %	2.542.526	+ 0,0 %	362.940	- 2,7 %	112.245	+ 3,8 %	4.222.334	- 0,3 %

### 3.6. Évolution du travail indépendant (par secteur) selon l'INASTI, entre 2023 et 2024

#### Source :

INASTI, Statistique des personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants, 31/12/2023 et 31/12/2024

#### Calculs :

Le Forem

#### Note méthodologique :

Les travailleurs sont géographiquement répartis d'après le domicile officiel des assujettis, laquelle ne correspond pas nécessairement au lieu d'exercice de l'activité professionnelle.

Le classement par branche d'activité, adapté aux activités des travailleurs indépendants, est propre à l'INASTI.

**Assujettis** : personnes qui relèvent du statut social des travailleurs indépendants par l'exercice d'une activité professionnelle en tant que travailleur indépendant ou aidant, à titre principal ou complémentaire.

**Activité complémentaire** : l'activité de travailleur indépendant est dite complémentaire lorsqu'elle est exercée parallèlement à une autre activité professionnelle, dite principale, qui est exercée habituellement dans un lien de subordination. L'activité est dite principale lorsque le nombre d'heures de travail mensuel est au moins égal à la moitié du nombre d'heures de travail mensuel prestées par un travailleur occupé à temps plein (dans la même entreprise ou, à défaut, dans la même branche d'activité).

Evolution du travail indépendant (par secteur) selon l'INASTI, entre 2023 et 2024												
Source : INASTI												
Secteur	Wallonie 2023				Wallonie 2024				Taux de croissance 2023-2024			
	Activité principale	Activité complémentaire	Activité après l'âge de la pension	Total (*)	Activité principale	Activité complémentaire	Activité après l'âge de la pension	Total (*)	Activité principale	Activité complémentaire	Activité après l'âge de la pension	Total (*)
Agriculture et pêche	18.298	7.946	5.606	31.850	17.846	8.184	5.959	31.989	- 2,5 %	+ 3,0 %	+ 6,3 %	+ 0,4 %
Industrie et artisanat	44.838	17.276	8.093	70.207	44.630	17.718	8.465	70.813	- 0,5 %	+ 2,6 %	+ 4,6 %	+ 0,9 %
Commerce	50.849	25.853	13.669	90.371	49.803	26.351	14.272	90.426	- 2,1 %	+ 1,9 %	+ 4,4 %	+ 0,1 %
Professions libérales	68.393	40.103	14.522	123.018	69.915	41.263	15.443	126.621	+ 2,2 %	+ 2,9 %	+ 6,3 %	+ 2,9 %
Services	14.593	6.921	2.551	24.065	14.538	7.147	2.658	24.343	- 0,4 %	+ 3,3 %	+ 4,2 %	+ 1,2 %
Divers	1.703	1.736	265	3.704	2.023	2.092	403	4.518	+ 18,8 %	+ 20,5 %	+ 52,1 %	+ 22,0 %
<b>Total Wallonie</b>	<b>198.674</b>	<b>99.835</b>	<b>44.706</b>	<b>343.215</b>	<b>198.755</b>	<b>102.755</b>	<b>47.200</b>	<b>348.710</b>	<b>+ 0,0 %</b>	<b>+ 2,9 %</b>	<b>+ 5,6 %</b>	<b>+ 1,6 %</b>

Secteur	Belgique 2023				Belgique 2024				Taux de croissance 2023-2024			
	Activité principale	Activité complémentaire	Activité après l'âge de la pension	Total (*)	Activité principale	Activité complémentaire	Activité après l'âge de la pension	Total (*)	Activité principale	Activité complémentaire	Activité après l'âge de la pension	Total (*)
Agriculture et pêche	58.068	24.790	16.908	99.766	56.475	24.834	17.602	98.911	- 2,7 %	+ 0,2 %	+ 4,1 %	- 0,9 %
Industrie et artisanat	207.518	69.823	29.542	306.883	207.205	71.375	31.224	309.804	- 0,2 %	+ 2,2 %	+ 5,7 %	+ 1,0 %
Commerce	206.410	82.853	47.375	336.638	202.240	84.239	49.960	336.439	- 2,0 %	+ 1,7 %	+ 5,5 %	- 0,1 %
Professions libérales	260.553	123.707	43.865	428.125	268.384	128.080	47.026	443.490	+ 3,0 %	+ 3,5 %	+ 7,2 %	+ 3,6 %
Services	54.766	24.230	8.620	87.616	54.395	24.926	9.017	88.338	- 0,7 %	+ 2,9 %	+ 4,6 %	+ 0,8 %
Divers	11.409	7.273	1.460	20.142	12.845	8.137	1.861	22.843	+ 12,6 %	+ 11,9 %	+ 27,5 %	+ 13,4 %
<b>Total Belgique</b>	<b>798.724</b>	<b>332.676</b>	<b>147.770</b>	<b>1.279.170</b>	<b>801.544</b>	<b>341.591</b>	<b>156.690</b>	<b>1.299.825</b>	<b>+ 0,4 %</b>	<b>+ 2,7 %</b>	<b>+ 6,0 %</b>	<b>+ 1,6 %</b>

(\*) Hors activité non connue.

# ANNEXES : VENTILATIONS ET ÉVOLUTIONS

## 4. ANNEXE 1 : INDICATEURS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

### 4.1. Historique des taux d'activité par région

#### Source :

SPF (Service public fédéral) Economie, Statbel, Enquêtes sur les forces de travail.

#### Calculs :

Le Forem

#### Périodicité :

Annuelle

#### Note méthodologique :

Ces taux harmonisés au niveau européen répondent aux définitions du Bureau International du Travail. Ils sont calculés à partir des enquêtes sur les forces de travail (EFT), réalisées de manière continue en Belgique et dans les autres pays européens.

Les objectifs de taux d'emploi étant fixés en Belgique pour la population âgée de 20 à 64 ans, les indicateurs relatifs à ce groupe d'âge sont désormais disponibles parallèlement à ceux concernant les 15 à 64 ans.

Année	Région	TAUX D'ACTIVITE harmonisé au niveau européen (BIT)					
		Population de 15 à 64 ans			Population de 20 à 64 ans		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2022	Wallonie	69,5 %	61,4 %	65,5 %	75,8 %	66,9 %	71,4 %
	Bruxelles	73,1 %	62,3 %	67,7 %	79,5 %	67,5 %	73,5 %
	Flandre	77,0 %	70,6 %	73,8 %	82,8 %	75,2 %	79,0 %
	Belgique	74,2 %	66,8 %	70,5 %	80,2 %	71,7 %	76,0 %
2023	Wallonie	68,8 %	61,8 %	65,3 %	75,1 %	67,1 %	71,1 %
	Bruxelles	74,9 %	61,8 %	68,3 %	81,6 %	67,0 %	74,3 %
	Flandre	77,3 %	70,3 %	73,8 %	83,2 %	75,2 %	79,2 %
	Belgique	74,4 %	66,7 %	70,5 %	80,5 %	71,7 %	76,1 %
2024	Wallonie	70,3 %	62,2 %	66,3 %	76,9 %	67,6 %	72,2 %
	Bruxelles	73,9 %	59,9 %	66,8 %	80,3 %	65,0 %	72,6 %
	Flandre	77,5 %	70,7 %	74,1 %	83,4 %	75,7 %	79,5 %
	Belgique	74,8 %	66,8 %	70,8 %	81,0 %	71,9 %	76,4 %

## 4.2. Historique des taux d'emploi par région

### Source :

SPF (Service public fédéral) Economie, Statbel, Enquêtes sur les forces de travail.

### Calculs :

Le Forem

### Périodicité :

Annuelle

### Note méthodologique :

Ces taux harmonisés au niveau européen répondent aux définitions du Bureau International du Travail. Ils sont calculés à partir des enquêtes sur les forces de travail (EFT), réalisées de manière continue en Belgique et dans les autres pays européens.

Les objectifs de taux d'emploi étant fixés en Belgique pour la population âgée de 20 à 64 ans, les indicateurs relatifs à ce groupe d'âge sont désormais disponibles parallèlement à ceux concernant les 15 à 64 ans.

Année	Région	TAUX D'EMPLOI harmonisé au niveau européen (BIT)					
		Population de 15 à 64 ans			Population de 20 à 64 ans		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2022	Wallonie	63,4 %	56,6 %	60,0 %	69,5 %	61,8 %	65,7 %
	Bruxelles	64,5 %	55,4 %	59,9 %	70,3 %	60,1 %	65,2 %
	Flandre	74,4 %	68,5 %	71,5 %	80,2 %	73,2 %	76,7 %
	Belgique	69,8 %	63,2 %	66,5 %	75,7 %	68,1 %	71,9 %
2023	Wallonie	62,6 %	57,2 %	59,9 %	68,6 %	62,4 %	65,5 %
	Bruxelles	67,2 %	54,8 %	61,0 %	73,4 %	59,7 %	66,5 %
	Flandre	74,4 %	68,3 %	71,4 %	80,3 %	73,3 %	76,8 %
	Belgique	69,9 %	63,3 %	66,6 %	75,9 %	68,3 %	72,1 %
2024	Wallonie	64,7 %	57,9 %	61,3 %	71,0 %	63,1 %	67,1 %
	Bruxelles	64,9 %	53,0 %	58,9 %	70,6 %	57,6 %	64,1 %
	Flandre	74,2 %	68,3 %	71,3 %	80,3 %	73,4 %	76,9 %
	Belgique	70,2 %	63,3 %	66,7 %	76,3 %	68,3 %	72,3 %

### 4.3. Historique des taux de chômage par région

#### Source :

SPF (Service public fédéral) Economie, Statbel, Enquêtes sur les forces de travail.

#### Calculs :

Le Forem

#### Périodicité :

Annuelle

#### Note méthodologique :

Ces taux harmonisés au niveau européen répondent aux définitions du Bureau International du Travail. Ils sont calculés à partir des enquêtes sur les forces de travail (EFT), réalisées de manière continue en Belgique et dans les autres pays européens.

Les objectifs de taux d'emploi étant fixés en Belgique pour la population âgée de 20 à 64 ans, les indicateurs relatifs à ce groupe d'âge sont désormais disponibles parallèlement à ceux concernant les 15 à 64 ans.

Année	Région	TAUX DE chômage harmonisé au niveau européen (BIT)					
		Population de 15 à 64 ans			Population de 20 à 64 ans		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2022	Wallonie	8,8 %	7,9 %	8,4 %	8,3 %	7,6 %	8,0 %
	Bruxelles	11,8 %	11,2 %	11,5 %	11,6 %	11,0 %	11,3 %
	Flandre	3,4 %	3,0 %	3,2 %	3,1 %	2,7 %	2,9 %
	Belgique	5,9 %	5,3 %	5,6 %	5,6 %	5,0 %	5,3 %
2023	Wallonie	9,0 %	7,4 %	8,2 %	8,6 %	7,1 %	7,9 %
	Bruxelles	10,3 %	11,2 %	10,7 %	10,0 %	10,9 %	10,4 %
	Flandre	3,8 %	2,9 %	3,3 %	3,4 %	2,6 %	3,0 %
	Belgique	6,0 %	5,1 %	5,6 %	5,7 %	4,8 %	5,3 %
2024	Wallonie	7,9 %	7,0 %	7,5 %	7,6 %	6,6 %	7,1 %
	Bruxelles	12,2 %	11,5 %	11,9 %	12,1 %	11,3 %	11,8 %
	Flandre	4,2 %	3,4 %	3,8 %	3,6 %	3,0 %	3,3 %
	Belgique	6,2 %	5,3 %	5,8 %	5,8 %	4,9 %	5,4 %

## 4.4. Historique des taux d'activité, d'emploi et de chômage wallon par âge

### Source :

SPF (Service public fédéral) Economie, Statbel, Enquêtes sur les forces de travail.

### Calculs :

Le Forem

### Périodicité :

Annuelle

### Note méthodologique :

Ces taux harmonisés au niveau européen répondent aux définitions du Bureau International du Travail. Ils sont calculés à partir des enquêtes sur les forces de travail (EFT), réalisées de manière continue en Belgique et dans les autres pays européens.

Les objectifs de taux d'emploi étant fixés en Belgique pour la population âgée de 20 à 64 ans, les indicateurs relatifs à ce groupe d'âge sont désormais disponibles parallèlement à ceux concernant les 15 à 64 ans.

			TAUX D'ACTIVITE			TAUX D'EMPLOI			TAUX DE CHOMAGE		
			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2022	15-64 ans	15-24 ans	29,3%	22,9%	26,1%	21,8%	17,3%	19,6%	25,6%	24,3%	25,0%
		25-49 ans	86,8%	78,4%	82,6%	79,8%	72,2%	76,0%	8,0%	7,9%	8,0%
		50-64 ans	67,0%	57,5%	62,2%	63,2%	55,0%	59,1%	5,7%	4,3%	5,0%
		Total	69,5%	61,4%	65,5%	63,4%	56,6%	60,0%	8,8%	7,9%	8,4%
	20-64 ans	20-54 ans	80,6%	72,2%	76,4%	73,4%	66,2%	69,8%	9,0%	8,2%	8,6%
		55-64 ans	59,5%	49,7%	54,5%	56,4%	47,3%	51,8%	5,2%	4,7%	5,0%
		Total	75,8%	66,9%	71,4%	69,5%	61,8%	65,7%	8,3%	7,6%	8,0%

			TAUX D'ACTIVITE			TAUX D'EMPLOI			TAUX DE CHOMAGE		
			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2023	15-64 ans	15-24 ans	28,4%	25,6%	27,0%	21,1%	20,5%	20,8%	25,5%	20,1%	23,0%
		25-49 ans	86,8%	76,3%	81,6%	79,2%	70,7%	75,0%	8,7%	7,3%	8,1%
		50-64 ans	65,5%	60,4%	62,9%	62,1%	57,8%	59,9%	5,1%	4,4%	4,8%
		Total	68,8%	61,8%	65,3%	62,6%	57,2%	59,9%	9,0%	7,4%	8,2%
	20-64 ans	20-54 ans	80,0%	71,7%	75,9%	72,5%	66,3%	69,4%	9,3%	7,6%	8,5%
		55-64 ans	58,2%	52,0%	55,1%	55,1%	49,5%	52,2%	5,4%	4,8%	5,1%
		Total	75,1%	67,1%	71,1%	68,6%	62,4%	65,5%	8,6%	7,1%	7,9%

			TAUX D'ACTIVITE			TAUX D'EMPLOI			TAUX DE CHOMAGE		
			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2024	15-64 ans	15-24 ans	29,6%	23,3%	26,5%	23,2%	17,9%	20,6%	21,5%	23,3%	22,3%
		25-49 ans	87,2%	77,9%	82,6%	80,2%	72,9%	76,6%	8,0%	6,4%	7,3%
		50-64 ans	69,1%	60,8%	64,9%	66,3%	58,2%	62,2%	4,1%	4,3%	4,2%
		Total	70,3%	62,2%	66,3%	64,7%	57,9%	61,3%	7,9%	7,0%	7,5%
	20-64 ans	20-54 ans	81,6%	71,6%	76,6%	74,8%	66,5%	70,7%	8,4%	7,2%	7,8%
		55-64 ans	60,7%	54,2%	57,4%	58,3%	51,8%	55,0%	4,0%	4,4%	4,2%
		Total	76,9%	67,6%	72,2%	71,0%	63,1%	67,1%	7,6%	6,6%	7,1%

## 5. ANNEXE 2 : PERSONNES RECEVANT DES PAIEMENTS DE L'ONEM

### 5.1. Évolution des chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés par l'ONEM (paiements)

Source :

ONEM

Calculs :

Le Forem

Périodicité :

Mensuelle

Disponibilité :

m - 1

Note méthodologique :

La statistique des paiements des chômeurs indemnisés distingue non-demandeurs d'emploi et demandeurs d'emploi.

Ces derniers comprennent six types de bénéficiaires :

- d'allocations de chômage après un emploi à temps plein ;
- d'allocations de chômage après un emploi à temps partiel volontaire (sans dispense d'inscription comme demandeur d'emploi) ;
- d'allocations de chômage avec complément d'entreprise (sans dispense d'inscription comme demandeur d'emploi) ;
- d'allocations d'insertion après les études ;
- d'allocations de sauvegarde (période de 2 ans renouvelable) après l'échéance du droit aux allocations d'insertion (depuis octobre 2020) ;
- d'allocations octroyées aux travailleurs occupés dans le secteur des arts (depuis octobre 2022).

Evolution des chômeurs demandeurs d'emploi inoccupés indemnisés										
Sources : ONEM, annuaire statistique et Stat info										
Unités physiques										
Période	Wallonie hors Com. germ.		Communauté germanophone		Flandre		Bruxelles Capitale		Pays	
	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.
2017	151.400	- 7,5 %	1.828	- 8,7 %	154.894	- 4,9 %	65.579	- 1,8 %	373.701	- 5,4 %
2018	140.288	- 7,3 %	1.623	- 11,2 %	141.946	- 8,4 %	64.364	- 1,9 %	348.221	- 6,8 %
2019	132.580	- 5,5 %	1.530	- 5,8 %	131.718	- 7,2 %	63.533	- 1,3 %	329.360	- 5,4 %
2020	135.485	+ 2,2 %	1.601	+ 4,7 %	136.293	+ 3,5 %	65.888	+ 3,7 %	339.267	+ 3,0 %
2021	130.684	- 3,5 %	1.498	- 6,4 %	123.466	- 9,4 %	65.865	- 0,0 %	321.513	- 5,2 %
2022	122.312	- 6,4 %	1.353	- 9,7 %	106.577	- 13,7 %	61.452	- 6,7 %	291.694	- 9,3 %
2023	121.556	- 0,6 %	1.267	- 6,3 %	101.740	- 4,5 %	60.223	- 2,0 %	284.786	- 2,4 %
2024	119.440	- 1,7 %	1.295	+ 2,2 %	103.618	+ 1,8 %	60.506	+ 0,5 %	284.859	+ 0,0 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles										
Décembre 2024	114.829	- 2,1 %	1.243	+ 3,0 %	98.508	- 0,9 %	59.104	- 0,4 %	273.684	- 1,3 %
Janvier 2025	121.366	- 3,0 %	1.365	+ 5,3 %	104.540	- 2,4 %	60.648	+ 0,1 %	287.919	- 2,1 %
Février 2025	119.700	- 0,9 %	1.259	+ 0,9 %	105.747	+ 3,7 %	60.636	+ 2,3 %	287.342	+ 1,4 %
Mars 2025	124.057	- 0,2 %	1.378	+ 4,0 %	113.049	+ 4,1 %	63.614	+ 3,2 %	302.098	+ 2,1 %
Avril 2025	115.758	- 0,5 %	1.248	+ 0,0 %	103.295	+ 2,6 %	59.670	+ 1,5 %	279.971	+ 1,1 %
Mai 2025	117.975	- 2,8 %	1.298	- 1,8 %	102.055	- 3,1 %	61.459	+ 0,0 %	282.787	- 2,3 %
Juin 2025	119.403	+ 0,5 %	1.275	- 1,2 %	109.576	+ 3,8 %	62.117	+ 0,9 %	292.371	+ 1,8 %
Juillet 2025	116.063	- 0,1 %	1.242	- 2,4 %	100.165	+ 0,3 %	60.767	+ 0,7 %	278.237	+ 0,2 %
Août 2025	124.423	+ 3,1 %	1.369	+ 2,8 %	114.246	+ 8,2 %	64.573	+ 4,3 %	304.611	+ 5,2 %
Septembre 2025	121.279	+ 0,7 %	1.366	- 0,1 %	105.357	- 0,1 %	61.627	- 0,0 %	289.629	+ 0,3 %
Octobre 2025	119.918	+ 3,5 %	1.305	+ 0,2 %	101.972	+ 3,8 %	60.458	+ 2,8 %	283.653	+ 3,4 %
Novembre 2025	121.326	+ 2,2 %	1.399	+ 8,1 %	112.876	+ 6,0 %	61.995	+ 1,8 %	297.596	+ 3,6 %
Décembre 2025	113.165	- 1,4 %	1.346	+ 8,3 %	98.130	- 0,4 %	58.072	- 1,7 %	270.713	- 1,1 %

## 5.2. Évolution des chômeurs après un travail à temps plein demandeurs d'emploi indemnisés (paiements)

Source :

ONEM

Calculs :

Le Forem

Périodicité :

Mensuelle

Disponibilité :

m - 1

Note méthodologique :

La statistique des paiements des chômeurs indemnisés distingue non-demandeurs d'emploi et demandeurs d'emploi.

Ces derniers comprennent six types de bénéficiaires :

- d'allocations de chômage après un emploi à temps plein ;
- d'allocations de chômage après un emploi à temps partiel volontaire (sans dispense d'inscription comme demandeur d'emploi) ;
- d'allocations de chômage avec complément d'entreprise (sans dispense d'inscription comme demandeur d'emploi) ;
- d'allocations d'insertion après les études ;
- d'allocations de sauvegarde (période de 2 ans renouvelable) après l'échéance du droit aux allocations d'insertion (depuis octobre 2020) ;
- d'allocations octroyées aux travailleurs occupés dans le secteur des arts (depuis octobre 2022).

Chômeurs après un travail à temps plein demandeurs d'emploi inoccupés indemnisés										
Sources : ONEM, annuaire statistique et Stat info										
Unités physiques										
Période	Wallonie hors Com. germ.		Communauté germanophone		Flandre		Bruxelles Capitale		Pays	
	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.
2018	107.794	- 6,5 %	1.291	- 10,5 %	118.306	- 9,1 %	54.988	- 1,3 %	282.380	- 6,7 %
2019	102.911	- 4,5 %	1.224	- 5,2 %	109.238	- 7,7 %	54.834	- 0,3 %	268.206	- 5,0 %
2020	105.945	+ 2,9 %	1.284	+ 4,9 %	113.241	+ 3,7 %	57.274	+ 4,5 %	277.744	+ 3,6 %
2021	102.529	- 3,2 %	1.207	- 6,0 %	101.570	- 10,3 %	57.342	+ 0,1 %	262.648	- 5,4 %
2022	96.604	- 5,8 %	1.079	- 10,6 %	87.595	- 13,8 %	53.124	- 7,4 %	238.402	- 9,2 %
2023	95.185	- 1,5 %	1.012	- 6,2 %	83.703	- 4,4 %	49.133	- 7,5 %	229.033	- 3,9 %
2024	94.186	- 1,0 %	1.028	+ 1,6 %	86.670	+ 3,5 %	48.961	- 0,4 %	230.844	+ 0,8 %
2025	95.230	+ 1,1 %	1.049	+ 2,0 %	88.973	+ 2,7 %	49.357	+ 0,8 %	234.609	+ 1,6 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles										
Décembre 2024	91.061	- 0,6 %	1.002	+ 3,4 %	82.902	+ 0,3 %	47.854	- 0,2 %	222.819	- 0,2 %
Janvier 2025	96.516	- 1,6 %	1.083	+ 4,3 %	88.102	- 1,2 %	49.114	+ 0,7 %	234.815	- 0,9 %
Février 2025	95.441	+ 0,6 %	1.032	+ 3,7 %	89.319	+ 5,5 %	49.062	+ 2,2 %	234.854	+ 2,8 %
Mars 2025	98.553	+ 0,8 %	1.100	+ 5,4 %	95.346	+ 4,9 %	51.068	+ 2,3 %	246.067	+ 2,7 %
Avril 2025	92.221	+ 0,7 %	997	+ 1,0 %	86.861	+ 3,6 %	48.154	+ 0,9 %	228.233	+ 1,8 %
Mai 2025	94.030	- 1,5 %	1.026	- 2,3 %	85.278	- 3,1 %	49.513	- 0,1 %	229.847	- 1,8 %
Juin 2025	95.320	+ 1,9 %	1.029	- 0,5 %	92.202	+ 4,2 %	49.893	+ 0,4 %	238.444	+ 2,4 %
Juillet 2025	92.835	+ 1,1 %	987	- 4,3 %	83.850	+ 0,4 %	49.067	- 0,1 %	226.739	+ 0,5 %
Août 2025	99.299	+ 3,9 %	1.076	+ 2,5 %	96.449	+ 9,1 %	51.849	+ 3,9 %	248.673	+ 5,9 %
Septembre 2025	96.567	+ 1,9 %	1.074	+ 1,6 %	88.270	- 0,1 %	49.390	- 0,5 %	235.301	+ 0,7 %
Octobre 2025	95.473	+ 3,9 %	1.033	+ 0,4 %	84.951	+ 3,5 %	48.840	+ 1,6 %	230.297	+ 3,2 %
Novembre 2025	96.226	+ 2,6 %	1.079	+ 5,5 %	95.084	+ 5,9 %	49.640	+ 0,9 %	242.029	+ 3,5 %
Décembre 2025	90.273	- 0,9 %	1.075	+ 7,3 %	81.967	- 1,1 %	46.691	- 2,4 %	220.006	- 1,3 %

### 5.3. Évolution des chômeurs après études demandeurs d'emploi indemnisés (paiements)

Source :

ONEM

Calculs :

Le Forem

Périodicité :

Mensuelle

Disponibilité :

m - 1

Note méthodologique :

La statistique des paiements des chômeurs indemnisés distingue non-demandeurs d'emploi et demandeurs d'emploi.

Ces derniers comprennent six types de bénéficiaires :

- d'allocations de chômage après un emploi à temps plein ;
- d'allocations de chômage après un emploi à temps partiel volontaire (sans dispense d'inscription comme demandeur d'emploi) ;
- d'allocations de chômage avec complément d'entreprise (sans dispense d'inscription comme demandeur d'emploi) ;
- d'allocations d'insertion après les études ;
- d'allocations de sauvegarde (période de 2 ans renouvelable) après l'échéance du droit aux allocations d'insertion (depuis octobre 2020) ;
- d'allocations octroyées aux travailleurs occupés dans le secteur des arts (depuis octobre 2022).

Chômeurs après études demandeurs d'emploi inoccupés indemnisés										
Sources : ONEM, annuaire statistique et Stat info										
Unités physiques										
Période	Wallonie hors Com. Germ.		Communauté germanophone		Flandre		Bruxelles Capitale		Pays	
	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.
2018	23.227	- 13,6 %	142	- 17,5 %	8.875	- 16,4 %	4.613	- 10,2 %	36.856	- 13,9 %
2019	20.365	- 12,3 %	116	- 18,2 %	7.583	- 14,6 %	4.000	- 13,3 %	32.063	- 13,0 %
2020	19.302	- 5,2 %	111	- 4,4 %	7.088	- 6,5 %	3.524	- 11,9 %	30.024	- 6,4 %
2021	17.441	- 9,6 %	80	- 27,9 %	5.400	- 23,8 %	3.121	- 11,4 %	26.042	- 13,3 %
2022	15.341	- 12,0 %	69	- 13,7 %	4.337	- 19,7 %	2.701	- 13,5 %	22.448	- 13,8 %
2023	15.005	- 2,2 %	68	- 1,7 %	4.030	- 7,1 %	2.426	- 10,2 %	21.528	- 4,1 %
2024	14.174	- 5,5 %	72	+ 5,9 %	3.917	- 2,8 %	2.125	- 12,4 %	20.288	- 5,8 %
2025	12.748	- 10,1 %	67	- 7,1 %	3.550	- 9,4 %	1.701	- 20,0 %	18.065	- 11,0 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles										
Décembre 2024	13.053	- 11,9 %	64	- 8,6 %	3.463	- 11,2 %	1.892	- 18,4 %	18.472	- 12,5 %
Janvier 2025	13.646	- 12,0 %	67	+ 8,1 %	3.704	- 12,4 %	1.876	- 21,7 %	19.293	- 13,1 %
Février 2025	13.119	- 11,2 %	62	- 3,1 %	3.640	- 10,5 %	1.907	- 15,0 %	18.728	- 11,5 %
Mars 2025	13.707	- 9,2 %	75	+ 10,3 %	3.912	- 9,6 %	1.898	- 17,4 %	19.592	- 10,1 %
Avril 2025	12.406	- 11,1 %	65	+ 3,2 %	3.549	- 11,5 %	1.743	- 20,5 %	17.763	- 12,1 %
Mai 2025	12.571	- 13,5 %	66	+ 10,0 %	3.530	- 13,8 %	1.806	- 21,2 %	17.973	- 14,3 %
Juin 2025	12.516	- 10,9 %	55	- 1,8 %	3.642	- 10,8 %	1.774	- 20,7 %	17.987	- 11,9 %
Juillet 2025	11.992	- 12,7 %	54	- 6,9 %	3.353	- 8,9 %	1.617	- 22,9 %	17.016	- 13,1 %
Août 2025	12.756	- 9,2 %	66	- 26,7 %	3.427	- 11,3 %	1.643	- 23,0 %	17.892	- 11,2 %
Septembre 2025	12.767	- 10,9 %	74	- 33,3 %	3.388	- 12,3 %	1.591	- 22,1 %	17.820	- 12,4 %
Octobre 2025	12.813	- 3,2 %	67	- 18,3 %	3.412	- 5,2 %	1.574	- 13,0 %	17.866	- 4,6 %
Novembre 2025	12.940	- 6,1 %	82	+ 0,0 %	3.723	- 0,1 %	1.580	- 15,5 %	18.325	- 5,8 %
Décembre 2025	11.741	- 10,1 %	66	+ 3,1 %	3.315	- 4,3 %	1.406	- 25,7 %	16.528	- 10,5 %

## 5.4. Travailleurs soutenus par l'ONEM (paiements)

Source :

ONEM

Calculs :

Le Forem

Périodicité :

Mensuelle

Disponibilité :

m - 1

Note méthodologique :

La statistique des paiements des travailleurs soutenus par l'ONEM concerne :

- les travailleurs en chômage temporaire ou qui font appel à des allocations apparentées ;
- les bénéficiaires de dispenses d'inscription comme demandeur d'emploi pour formation professionnelle, études et autres dispenses ;
- les autres bénéficiaires de mesures d'activation : travailleurs ALE, programmes de transition professionnelle, plan activa, complément de reprise du travail des chômeurs âgés, complément de garde d'enfants.

Travailleurs soutenus par l'ONEM										
Sources : ONEM, annuaire statistique et Stat info										
Unités physiques										
Période	Wallonie hors Com. germ.		Communauté germanophone		Flandre		Bruxelles Capitale		Pays	
	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.
2018	101.411	- 0,3 %	1.592	- 10,0 %	116.535	- 7,1 %	19.196	- 2,5 %	238.733	- 4,0 %
2019	103.568	+ 2,1 %	1.523	- 4,4 %	113.583	- 2,5 %	19.012	- 1,0 %	237.686	- 0,4 %
2020	206.842	+ 99,7 %	3.276	+ 115,2 %	363.067	+ 219,6 %	60.627	+ 218,9 %	633.811	+ 166,7 %
2021	152.115	- 26,5 %	2.258	- 31,1 %	229.480	- 36,8 %	42.801	- 29,4 %	426.653	- 32,7 %
2022	109.022	- 28,3 %	1.501	- 33,5 %	138.276	- 39,7 %	24.652	- 42,4 %	273.452	- 35,9 %
2023	91.247	- 16,3 %	1.201	- 20,0 %	106.140	- 23,2 %	17.198	- 30,2 %	215.785	- 21,1 %
2024	88.559	- 2,9 %	1.190	- 0,9 %	107.315	+ 1,1 %	17.253	+ 0,3 %	214.317	- 0,7 %
2025	81.719	- 7,7 %	1.036	- 12,9 %	87.607	- 18,4 %	16.452	- 4,6 %	186.813	- 12,8 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles										
Décembre 2024	83.701	- 8,9 %	1.144	- 16,3 %	99.658	- 12,9 %	15.953	- 10,0 %	200.456	- 11,1 %
Janvier 2025	93.806	- 6,8 %	1.538	- 9,9 %	127.514	- 6,9 %	18.079	- 0,9 %	240.937	- 6,5 %
Février 2025	98.695	- 2,0 %	1.382	- 8,2 %	122.958	- 8,7 %	18.893	+ 0,0 %	241.928	- 5,4 %
Mars 2025	95.144	- 11,3 %	1.423	- 10,8 %	108.889	- 23,4 %	19.467	- 7,8 %	224.923	- 17,3 %
Avril 2025	76.592	- 7,1 %	877	- 22,4 %	83.574	- 21,7 %	15.765	- 5,4 %	176.808	- 14,6 %
Mai 2025	78.765	- 17,9 %	900	- 31,7 %	80.006	- 32,9 %	17.060	- 6,7 %	176.731	- 24,7 %
Juin 2025	80.348	- 9,7 %	860	- 30,4 %	72.542	- 28,5 %	17.169	- 8,4 %	170.919	- 18,7 %
Juillet 2025	64.784	- 9,5 %	624	- 16,8 %	59.050	- 19,6 %	13.553	- 7,9 %	138.011	- 14,0 %
Août 2025	81.024	+ 1,2 %	857	- 7,0 %	78.418	- 14,2 %	16.034	+ 6,0 %	176.333	- 6,0 %
Septembre 2025	77.531	- 6,5 %	978	+ 5,5 %	75.229	- 18,5 %	15.205	- 7,0 %	168.943	- 12,2 %
Octobre 2025	75.185	+ 1,8 %	951	+ 6,7 %	82.527	- 0,5 %	15.003	- 0,7 %	173.666	+ 0,5 %
Novembre 2025	87.817	- 7,2 %	1.159	+ 0,2 %	86.868	- 18,8 %	16.551	- 7,0 %	192.395	- 12,8 %
Décembre 2025	70.935	- 15,3 %	885	- 22,6 %	73.703	- 26,0 %	14.643	- 8,2 %	160.166	- 20,1 %

## 5.5. Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM (paiements)

Source :

ONEM

Calculs :

Le Forem

Périodicité :

Mensuelle

Disponibilité :

m - 1

Note méthodologique :

La statistique des paiements des travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM concerne :

- les prépensionnés (conventionnels) à mi-temps ;
- les interruptions de carrière et congés thématiques : interruptions complètes, réductions de prestations, congé parental, congé pour soins palliatifs et assistance médicale ;
- les crédits-temps : interruptions complètes, réductions de prestation.

Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM										
Sources : ONEM, annuaire statistique et Stat info										
Unités physiques										
Période	Wallonie hors Com. germ.		Communauté germanophone		Flandre		Bruxelles Capitale		Pays	
	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.
2018	60.228	- 0,9 %	1.057	+ 2,4 %	181.577	- 8,3 %	11.723	- 4,4 %	254.585	- 6,5 %
2019	60.042	- 0,3 %	1.117	+ 5,7 %	176.643	- 2,7 %	11.584	- 1,2 %	249.387	- 2,0 %
2020	62.210	+ 3,6 %	1.206	+ 7,9 %	176.922	+ 0,2 %	11.717	+ 1,1 %	252.053	+ 1,1 %
2021	58.166	- 6,5 %	1.191	- 1,2 %	161.399	- 8,8 %	10.372	- 11,5 %	231.128	- 8,3 %
2022	59.678	+ 2,6 %	1.260	+ 5,8 %	162.036	+ 0,4 %	10.459	+ 0,8 %	233.433	+ 1,0 %
2023	61.904	+ 3,7 %	1.391	+ 10,5 %	165.209	+ 2,0 %	10.567	+ 1,0 %	239.070	+ 2,4 %
2024	63.246	+ 2,2 %	1.509	+ 8,4 %	165.115	- 0,1 %	10.617	+ 0,5 %	240.487	+ 0,6 %
2025	64.578	+ 2,1 %	1.507	- 0,1 %	167.344	+ 1,4 %	10.595	- 0,2 %	244.023	+ 1,5 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles										
Décembre 2024	61.742	+ 0,9 %	1.514	+ 7,7 %	159.344	- 0,8 %	9.886	- 0,6 %	232.486	- 0,3 %
Janvier 2025	64.084	+ 1,4 %	1.546	+ 3,7 %	167.023	- 0,4 %	10.405	- 0,7 %	243.058	+ 0,0 %
Février 2025	64.342	+ 1,1 %	1.541	+ 0,3 %	165.984	- 1,1 %	10.399	- 1,6 %	242.266	- 0,5 %
Mars 2025	65.218	+ 1,4 %	1.553	+ 1,2 %	168.519	+ 0,7 %	10.597	- 1,4 %	245.887	+ 0,8 %
Avril 2025	65.302	+ 1,8 %	1.551	+ 0,2 %	171.224	+ 1,0 %	10.536	- 0,3 %	248.613	+ 1,2 %
Mai 2025	63.919	+ 1,8 %	1.509	+ 0,5 %	164.718	+ 0,6 %	10.211	- 1,3 %	240.357	+ 0,8 %
Juin 2025	63.714	+ 2,0 %	1.512	+ 1,3 %	168.791	+ 3,2 %	10.150	- 1,6 %	244.167	+ 2,7 %
Juillet 2025	64.790	+ 2,6 %	1.480	+ 0,1 %	168.902	+ 2,5 %	11.773	+ 0,1 %	246.945	+ 2,4 %
Août 2025	66.406	+ 2,9 %	1.463	- 0,7 %	169.619	+ 2,4 %	12.400	+ 2,3 %	249.888	+ 2,5 %
Septembre 2025	64.329	+ 2,6 %	1.471	+ 0,3 %	166.934	+ 1,7 %	10.172	- 0,5 %	242.906	+ 1,8 %
Octobre 2025	64.609	+ 2,2 %	1.481	- 4,0 %	167.446	+ 1,4 %	10.282	+ 0,3 %	243.818	+ 1,5 %
Novembre 2025	64.438	+ 2,2 %	1.486	- 2,4 %	165.395	+ 1,8 %	10.155	+ 0,3 %	241.474	+ 1,8 %
Décembre 2025	63.783	+ 3,3 %	1.485	- 1,9 %	163.577	+ 2,7 %	10.055	+ 1,7 %	238.900	+ 2,8 %

## 6. ANNEXE 3 : DEI EN WALLONIE (HORS COMMUNAUTE GERMANOPHONE)

### 6.1. DEI répartition par sexe

#### Source :

Le Forem, Stat92

#### Calculs :

Le Forem

#### Périodicité :

Mensuelle

#### Note méthodologique :

Depuis avril 2006, Le Forem ne gère plus les données de la Communauté germanophone. Dans un souci de cohérence, l'ensemble des données sur la Wallonie sont donc présentées hors Communauté germanophone.

La terminologie et des remarques relatives aux ruptures statistiques dans les séries, se trouvent en notice 4.

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), répartition par sexe						
Sources : Le Forem, stat 92						
Wallonie (hors Communauté germanophone)						
MOYENNES ANNUELLES						
Période	Femmes		Hommes		Total	
	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>
2015	114.600	- 5,2 %	124.975	- 4,1 %	239.575	- 4,6 %
2016	108.494	- 5,3 %	119.047	- 4,7 %	227.541	- 5,0 %
2017	103.239	- 4,8 %	113.515	- 4,6 %	216.754	- 4,7 %
2018	99.106	- 4,0 %	107.291	- 5,5 %	206.397	- 4,8 %
2019	96.013	- 3,1 %	104.949	- 2,2 %	200.962	- 2,6 %
2020	97.557	+ 1,6 %	109.264	+ 4,1 %	206.820	+ 2,9 %
2021	93.810	- 3,8 %	105.335	- 3,6 %	199.145	- 3,7 %
2022	96.612	+ 3,0 %	107.118	+ 1,7 %	203.730	+ 2,3 %
2023	103.267	+ 6,9 %	114.062	+ 6,5 %	217.329	+ 6,7 %
2024	109.573	+ 6,1 %	122.917	+ 7,8 %	232.490	+ 7,0 %
2025	118.791	+ 8,4 %	136.130	+ 10,7 %	254.921	+ 9,6 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles						
Janvier 2025	111.214	+ 3,9 %	128.002	+ 5,0 %	239.216	+ 4,5 %
Février 2025	112.383	+ 5,8 %	129.758	+ 7,0 %	242.141	+ 6,5 %
Mars 2025	110.819	+ 5,8 %	128.995	+ 7,6 %	239.814	+ 6,7 %
Avril 2025	112.853	+ 7,3 %	131.835	+ 9,3 %	244.688	+ 8,4 %
Mai 2025	113.263	+ 8,7 %	131.260	+ 11,0 %	244.523	+ 10,0 %
Juin 2025	114.104	+ 9,3 %	131.683	+ 12,2 %	245.787	+ 10,8 %
Juillet 2025	127.384	+ 8,6 %	139.621	+ 11,9 %	267.005	+ 10,3 %
Août 2025	125.922	+ 8,3 %	139.672	+ 11,2 %	265.594	+ 9,8 %
Septembre 2025	125.413	+ 10,8 %	141.376	+ 12,8 %	266.789	+ 11,8 %
Octobre 2025	124.581	+ 10,7 %	142.576	+ 13,1 %	267.157	+ 12,0 %
Novembre 2025	122.497	+ 10,9 %	141.678	+ 13,6 %	264.175	+ 12,3 %
Décembre 2025	125.056	+ 10,4 %	147.104	+ 13,8 %	272.160	+ 12,2 %
Janvier 2026	125.099	+ 12,5 %	146.011	+ 14,1 %	271.110	+ 13,3 %

## 6.2. DEI répartition par âge

### Source :

Le Forem, Stat92

### Calculs :

Le Forem

### Périodicité :

Mensuelle

### Note méthodologique :

Depuis avril 2006, Le Forem ne gère plus les données de la Communauté germanophone. Dans un souci de cohérence, l'ensemble des données sur la Wallonie sont donc présentées hors Communauté germanophone.

La terminologie et des remarques relatives aux ruptures statistiques dans les séries, se trouvent en notice 4.

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), répartition par âge										
Sources : Le Forem, stat 92										
Wallonie (hors Communauté germanophone)										
MOYENNES ANNUELLES										
Période	< 25 ans		25 à 39 ans		40 à 49 ans		50 ans et plus		Total	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
2015	48.655	- 7,0 %	86.950	- 5,3 %	43.248	- 7,1 %	60.722	+ 0,5 %	239.575	- 4,6 %
2016	45.407	- 6,7 %	83.934	- 3,5 %	40.304	- 6,8 %	57.896	- 4,7 %	227.541	- 5,0 %
2017	42.607	- 6,2 %	80.656	- 3,9 %	37.991	- 5,7 %	55.500	- 4,1 %	216.754	- 4,7 %
2018	39.925	- 6,3 %	77.108	- 4,4 %	36.025	- 5,2 %	53.340	- 3,9 %	206.397	- 4,8 %
2019	37.516	- 6,0 %	75.144	- 2,5 %	35.582	- 1,2 %	52.720	- 1,2 %	200.962	- 2,6 %
2020	39.487	+ 5,3 %	77.520	+ 3,2 %	36.158	+ 1,6 %	53.656	+ 1,8 %	206.820	+ 2,9 %
2021	37.686	- 4,6 %	73.945	- 4,6 %	35.028	- 3,1 %	52.487	- 2,2 %	199.145	- 3,7 %
2022	39.448	+ 4,7 %	77.077	+ 4,2 %	35.685	+ 1,9 %	51.520	- 1,8 %	203.730	+ 2,3 %
2023	42.392	+ 7,5 %	83.146	+ 7,9 %	38.851	+ 8,9 %	52.940	+ 2,8 %	217.329	+ 6,7 %
2024	43.720	+ 3,1 %	89.569	+ 7,7 %	42.051	+ 8,2 %	57.150	+ 8,0 %	232.490	+ 7,0 %
2025	46.774	+ 7,0 %	99.022	+ 10,6 %	46.165	+ 9,8 %	62.960	+ 10,2 %	254.921	+ 9,6 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles										
Janvier 2025	44.614	+ 1,1 %	91.953	+ 4,6 %	43.568	+ 6,3 %	59.081	+ 5,6 %	239.216	+ 4,5 %
Février 2025	44.663	+ 3,8 %	92.978	+ 6,3 %	44.215	+ 8,3 %	60.285	+ 7,4 %	242.141	+ 6,5 %
Mars 2025	43.174	+ 3,4 %	92.478	+ 6,7 %	43.752	+ 7,8 %	60.410	+ 8,5 %	239.814	+ 6,7 %
Avril 2025	42.864	+ 2,0 %	94.959	+ 9,1 %	44.886	+ 10,4 %	61.979	+ 10,5 %	244.688	+ 8,4 %
Mai 2025	41.917	+ 6,3 %	95.261	+ 10,5 %	44.995	+ 10,3 %	62.350	+ 11,5 %	244.523	+ 10,0 %
Juin 2025	41.576	+ 7,8 %	96.130	+ 11,7 %	45.479	+ 11,1 %	62.602	+ 11,4 %	245.787	+ 10,8 %
Juillet 2025	46.581	+ 8,2 %	105.053	+ 11,2 %	49.162	+ 9,6 %	66.209	+ 10,8 %	267.005	+ 10,3 %
Août 2025	48.331	+ 7,2 %	104.374	+ 10,8 %	48.268	+ 9,2 %	64.621	+ 10,7 %	265.594	+ 9,8 %
Septembre 2025	52.541	+ 9,1 %	103.395	+ 13,4 %	47.066	+ 11,3 %	63.787	+ 12,0 %	266.789	+ 11,8 %
Octobre 2025	52.785	+ 10,5 %	103.277	+ 13,2 %	47.071	+ 11,3 %	64.024	+ 11,7 %	267.157	+ 12,0 %
Novembre 2025	51.064	+ 11,1 %	102.202	+ 14,2 %	46.718	+ 11,0 %	64.191	+ 11,3 %	264.175	+ 12,3 %
Décembre 2025	51.172	+ 11,9 %	106.208	+ 14,2 %	48.803	+ 10,5 %	65.977	+ 10,5 %	272.160	+ 12,2 %
Janvier 2026	50.877	+ 14,0 %	105.684	+ 14,9 %	48.416	+ 11,1 %	66.133	+ 11,9 %	271.110	+ 13,3 %

### 6.3. DEI répartition par durée d'inoccupation

#### Source :

Le Forem, Stat92

#### Calculs :

Le Forem

#### Périodicité :

Mensuelle

#### Note méthodologique :

Depuis avril 2006, le Forem ne gère plus les données de la Communauté germanophone. Dans un souci de cohérence, l'ensemble des données sur la Wallonie sont donc présentées hors Communauté germanophone.

La terminologie et des remarques relatives aux ruptures statistiques dans les séries, se trouvent en notice 4.

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), répartition par durée d'inoccupation								
Sources : Le Forem, stat 92								
Wallonie (hors Communauté germanophone)								
MOYENNES ANNUELLES								
Période	< 1 an		1 à 2 ans		> 2 ans		Total	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
2015	102.254	- 6,7 %	44.042	- 5,7 %	93.279	- 1,6 %	239.575	- 4,6 %
2016	101.604	- 0,6 %	38.696	- 12,1 %	87.242	- 6,5 %	227.541	- 5,0 %
2017	96.243	- 5,3 %	38.272	- 1,1 %	82.239	- 5,7 %	216.754	- 4,7 %
2018	88.260	- 8,3 %	39.083	+ 2,1 %	79.054	- 3,9 %	206.397	- 4,8 %
2019	87.672	- 0,7 %	35.855	- 8,3 %	77.434	- 2,0 %	200.962	- 2,6 %
2020	89.644	+ 2,2 %	37.470	+ 4,5 %	79.706	+ 2,9 %	206.820	+ 2,9 %
2021	76.300	- 14,9 %	39.246	+ 4,7 %	83.599	+ 4,9 %	199.145	- 3,7 %
2022	79.605	+ 4,3 %	34.638	- 11,7 %	89.487	+ 7,0 %	203.730	+ 2,3 %
2023	81.134	+ 1,9 %	41.781	+ 20,6 %	94.414	+ 5,5 %	217.329	+ 6,7 %
2024	82.760	+ 2,0 %	42.674	+ 2,1 %	107.057	+ 13,4 %	232.490	+ 7,0 %
2025	85.861	+ 3,7 %	46.816	+ 9,7 %	122.244	+ 14,2 %	254.921	+ 9,6 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles								
Janvier 2025	81.003	- 2,0 %	43.452	- 1,7 %	114.761	+ 12,4 %	239.216	+ 4,5 %
Février 2025	81.551	+ 0,1 %	44.323	+ 2,2 %	116.267	+ 13,3 %	242.141	+ 6,5 %
Mars 2025	79.380	+ 0,5 %	43.738	+ 3,5 %	116.696	+ 12,9 %	239.814	+ 6,7 %
Avril 2025	80.475	+ 0,9 %	44.881	+ 6,3 %	119.332	+ 14,9 %	244.688	+ 8,4 %
Mai 2025	79.628	+ 3,0 %	45.016	+ 9,4 %	119.879	+ 15,3 %	244.523	+ 10,0 %
Juin 2025	79.472	+ 3,9 %	45.631	+ 12,5 %	120.684	+ 15,3 %	245.787	+ 10,8 %
Juillet 2025	92.656	+ 0,8 %	49.825	+ 17,4 %	124.524	+ 15,6 %	267.005	+ 10,3 %
Août 2025	90.493	+ 0,1 %	50.148	+ 17,0 %	124.953	+ 15,1 %	265.594	+ 9,8 %
Septembre 2025	92.275	+ 6,8 %	49.102	+ 14,3 %	125.412	+ 14,8 %	266.789	+ 11,8 %
Octobre 2025	91.612	+ 7,5 %	48.856	+ 13,2 %	126.689	+ 14,9 %	267.157	+ 12,0 %
Novembre 2025	88.861	+ 10,7 %	48.014	+ 12,7 %	127.300	+ 13,3 %	264.175	+ 12,3 %
Décembre 2025	92.929	+ 12,9 %	48.802	+ 10,0 %	130.429	+ 12,5 %	272.160	+ 12,2 %
Janvier 2026	90.827	+ 12,1 %	49.150	+ 13,1 %	131.133	+ 14,3 %	271.110	+ 13,3 %

## 6.4. DEI répartition par type d'études

### Terminologie :

#### Primaire + sec. de base :

- Enseignement primaire
- Enseignement secondaire de base

#### Apprentissage

#### Secondaire 2ème degré :

- Enseignement sec. général 2e degré
- Enseignement sec. de transition 2e degré
- Enseignement sec. technique 2e degré
- Enseignement sec. professionnel 2e degré

#### Secondaire 3ème degré :

- Enseignement sec. général 3e degré
- Enseignement sec. de transition 3e degré
- Enseignement sec. technique 3e degré
- Enseignement sec. professionnel 3e degré
- Enseignement sec. professionnel complémentaire
- Enseignement sec. technique complémentaire

#### Supérieur non-universitaire :

- BAC court - ens. supérieur de type court
- BAC non univ. - ens. supérieur de type long
- MASTER non universitaire - ens. supérieur de type long

#### Universitaire :

- BAC universitaire
- MASTER universitaire
- MASTER complémentaire
- DOCTORAT
- Spécialisation / maîtrise

#### Autres :

Cette catégorie regroupe essentiellement les diplômes des écoles étrangères (quel que soit le niveau) pour lesquels il n'y a pas de correspondance avec notre codification des études.

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), répartition par type d'études														
Sources : Le Forem, stat 92														
Wallonie (hors Communauté germanophone)														
MOYENNES ANNUELLES														
Période	Primaire + sec. de base		Secondaire 2ème degré		Secondaire 3ème degré		Apprentissage		Supérieur non-universitaire		Universitaire		Autres	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
2018	50.037	- 4,1 %	43.157	- 5,7 %	74.509	- 4,3 %	6.351	- 8,4 %	22.756	- 6,1 %	8.042	- 4,9 %	1.545	+ 13,0 %
2019	49.514	- 1,0 %	41.804	- 3,1 %	72.691	- 2,4 %	6.089	- 4,1 %	21.487	- 5,6 %	7.483	- 7,0 %	1.894	+ 22,6 %
2020	49.433	- 0,2 %	42.134	+ 0,8 %	75.917	+ 4,4 %	6.359	+ 4,4 %	22.782	+ 6,0 %	8.123	+ 8,6 %	2.072	+ 9,4 %
2021	48.336	- 2,2 %	40.637	- 3,6 %	72.739	- 4,2 %	6.184	- 2,8 %	21.604	- 5,2 %	7.553	- 7,0 %	2.093	+ 1,0 %
2022	48.551	+ 0,4 %	40.350	- 0,7 %	76.108	+ 4,6 %	5.477	- 11,4 %	22.810	+ 5,6 %	7.856	+ 4,0 %	2.578	+ 23,2 %
2023	49.253	+ 1,4 %	41.724	+ 3,4 %	85.275	+ 12,0 %	4.343	- 20,7 %	24.800	+ 8,7 %	8.655	+ 10,2 %	3.278	+ 27,1 %
2024	52.430	+ 6,5 %	44.034	+ 5,5 %	92.148	+ 8,1 %	4.017	- 7,5 %	26.625	+ 7,4 %	9.472	+ 9,5 %	3.764	+ 14,8 %
2025	55.020	+ 4,9 %	47.527	+ 7,9 %	100.333	+ 8,9 %	4.019	+ 0,1 %	32.160	+ 20,8 %	11.304	+ 19,3 %	4.557	+ 21,1 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles														
Janvier 2025	54.893	+ 8,8 %	44.822	+ 1,7 %	94.720	+ 3,4 %	3.814	- 10,4 %	26.871	+ 4,2 %	9.821	+ 4,9 %	4.275	+ 24,2 %
Février 2025	55.111	+ 8,5 %	45.475	+ 3,4 %	95.725	+ 5,9 %	3.842	- 8,4 %	27.758	+ 8,4 %	9.864	+ 9,3 %	4.366	+ 25,2 %
Mars 2025	54.108	+ 6,5 %	45.568	+ 4,3 %	94.757	+ 6,2 %	3.843	- 6,1 %	27.576	+ 11,4 %	9.711	+ 13,0 %	4.251	+ 23,0 %
Avril 2025	54.239	+ 6,2 %	46.531	+ 6,4 %	96.814	+ 7,6 %	3.957	- 2,6 %	28.831	+ 15,6 %	9.937	+ 15,7 %	4.379	+ 25,2 %
Mai 2025	53.772	+ 5,9 %	46.720	+ 8,3 %	96.356	+ 9,6 %	3.976	- 0,8 %	29.323	+ 19,2 %	9.949	+ 19,0 %	4.427	+ 25,0 %
Juin 2025	53.653	+ 5,6 %	47.036	+ 9,6 %	96.677	+ 10,6 %	4.000	+ 0,9 %	29.904	+ 21,2 %	10.029	+ 19,5 %	4.488	+ 24,2 %
Juillet 2025	55.809	+ 3,7 %	49.289	+ 8,9 %	105.121	+ 9,7 %	4.176	+ 1,2 %	36.005	+ 23,2 %	11.773	+ 19,5 %	4.832	+ 22,1 %
Août 2025	56.261	+ 4,0 %	48.780	+ 8,7 %	103.544	+ 8,5 %	4.124	+ 2,9 %	35.878	+ 22,3 %	12.180	+ 20,9 %	4.827	+ 20,0 %
Septembre 2025	55.715	+ 4,0 %	48.603	+ 10,8 %	104.948	+ 10,8 %	4.101	+ 4,7 %	35.702	+ 26,5 %	13.058	+ 25,6 %	4.662	+ 19,8 %
Octobre 2025	55.459	+ 3,1 %	48.838	+ 11,2 %	104.799	+ 11,0 %	4.095	+ 5,3 %	36.006	+ 28,8 %	13.304	+ 25,4 %	4.656	+ 17,7 %
Novembre 2025	55.117	+ 2,6 %	48.612	+ 11,1 %	103.521	+ 11,6 %	4.076	+ 7,3 %	35.337	+ 31,3 %	12.863	+ 25,6 %	4.649	+ 15,7 %
Décembre 2025	56.105	+ 1,3 %	50.052	+ 10,6 %	107.010	+ 11,4 %	4.223	+ 8,6 %	36.731	+ 33,5 %	13.162	+ 29,4 %	4.877	+ 14,0 %
Janvier 2026	55.433	+ 1,0 %	50.219	+ 12,0 %	107.045	+ 13,0 %	4.242	+ 11,2 %	36.365	+ 35,3 %	12.994	+ 32,3 %	4.812	+ 12,6 %

## 6.5. DEI répartition par branche d'activité d'origine

### Source :

Le Forem, Stat92

### Calculs :

Le Forem

### Périodicité :

Mensuelle

### Note méthodologique :

Depuis avril 2006, le Forem ne gère plus les données de la Communauté germanophone. Dans un souci de cohérence, l'ensemble des données sur la Wallonie sont donc présentées hors Communauté germanophone.

La terminologie et des remarques relatives aux ruptures statistiques dans les séries, se trouvent en notice 4.

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) Répartition par branche d'activité d'origine - Secteur primaire						
Source et calculs : Le Forem, Stat92						
Wallonie (hors Communauté germanophone)						
MOYENNES ANNUELLES						
Période	Agriculture, chasse et sylviculture		Pêche		TOTAL SECTEUR PRIMAIRE	
	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>
2015	1.592	- 1,9 %	19	- 9,8 %	1.611	- 2,0 %
2016	1.498	- 5,9 %	16	- 18,3 %	1.514	- 6,0 %
2017	1.399	- 6,6 %	11	- 26,7 %	1.411	- 6,8 %
2018	1.299	- 7,2 %	14	+ 21,2 %	1.313	- 6,9 %
2019	1.277	- 1,7 %	18	+ 33,1 %	1.296	- 1,3 %
2020	1.278	+ 0,1 %	19	+ 4,5 %	1.297	+ 0,1 %
2021	1.212	- 5,2 %	20	+ 2,6 %	1.231	- 5,1 %
2022	1.220	+ 0,7 %	16	- 17,7 %	1.236	+ 0,4 %
2023	1.179	- 3,3 %	16	- 2,1 %	1.195	- 3,3 %
2024	1.159	- 1,7 %	17	+ 8,4 %	1.176	- 1,6 %
2025	1.175	+ 1,3 %	17	- 2,4 %	1.191	+ 1,3 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles						
Janvier 2025	1.136	- 8,1 %	15	- 21,1 %	1.151	- 8,3 %
Février 2025	1.159	- 5,0 %	14	- 26,3 %	1.173	- 5,3 %
Mars 2025	1.156	- 1,9 %	16	- 5,9 %	1.172	- 1,9 %
Avril 2025	1.188	+ 4,6 %	17	+ 0,0 %	1.205	+ 4,5 %
Mai 2025	1.172	+ 4,4 %	18	+ 5,9 %	1.190	+ 4,4 %
Juin 2025	1.148	+ 1,8 %	17	+ 21,4 %	1.165	+ 2,0 %
Juillet 2025	1.214	+ 3,4 %	18	+ 20,0 %	1.232	+ 3,6 %
Août 2025	1.184	+ 2,8 %	17	- 5,6 %	1.201	+ 2,6 %
Septembre 2025	1.179	+ 4,5 %	15	- 16,7 %	1.194	+ 4,2 %
Octobre 2025	1.173	+ 2,9 %	16	- 15,8 %	1.189	+ 2,6 %
Novembre 2025	1.172	+ 3,7 %	19	+ 18,8 %	1.191	+ 3,9 %
Décembre 2025	1.213	+ 4,1 %	20	+ 11,1 %	1.233	+ 4,2 %
Janvier 2026	1.214	+ 6,9 %	20	+ 33,3 %	1.234	+ 7,2 %

**Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)**  
**Répartition par branche d'activité d'origine - Secteur secondaire**

Source et calculs : Le Forem, Stat92

Wallonie (hors Communauté germanophone)

MOYENNES ANNUELLES

Période	Industries extractives		Industries manufacturières		Electricité, gaz et eau		Construction		TOTAL SECTEUR SECONDAIRE	
	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>
2015	349	- 11,2 %	17.674	- 5,4 %	526	- 8,4 %	17.982	- 6,1 %	36.531	- 5,9 %
2016	311	- 10,8 %	16.155	- 8,6 %	456	- 13,4 %	16.063	- 10,7 %	32.985	- 9,7 %
2017	259	- 16,8 %	14.609	- 9,6 %	417	- 8,6 %	14.344	- 10,7 %	29.628	- 10,2 %
2018	239	- 7,9 %	13.072	- 10,5 %	371	- 10,8 %	12.661	- 11,7 %	26.343	- 11,1 %
2019	241	+ 1,2 %	12.416	- 5,0 %	361	- 2,8 %	11.551	- 8,8 %	24.569	- 6,7 %
2020	268	+ 11,1 %	12.373	- 0,3 %	373	+ 3,3 %	11.368	- 1,6 %	24.382	- 0,8 %
2021	248	- 7,3 %	11.347	- 8,3 %	352	- 5,5 %	10.577	- 7,0 %	22.526	- 7,6 %
2022	245	- 1,4 %	10.447	- 7,9 %	332	- 5,8 %	10.367	- 2,0 %	21.390	- 5,0 %
2023	230	- 6,2 %	9.758	- 6,6 %	309	- 7,0 %	10.179	- 1,8 %	20.475	- 4,3 %
2024	225	- 2,1 %	9.610	- 1,5 %	313	+ 1,4 %	10.494	+ 3,1 %	20.642	+ 0,8 %
2025	215	- 4,4 %	9.595	- 0,2 %	335	+ 6,9 %	10.522	+ 0,3 %	20.666	+ 0,1 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles										
Janvier 2025	216	- 8,9 %	9.290	- 7,3 %	305	- 3,8 %	10.240	- 4,5 %	20.051	- 5,9 %
Février 2025	215	- 11,9 %	9.417	- 5,2 %	307	+ 0,7 %	10.351	- 2,7 %	20.290	- 3,9 %
Mars 2025	210	- 8,3 %	9.452	- 3,8 %	309	- 0,3 %	10.266	- 2,8 %	20.237	- 3,3 %
Avril 2025	208	- 10,3 %	9.692	- 0,6 %	330	+ 4,4 %	10.475	+ 0,1 %	20.705	- 0,3 %
Mai 2025	215	- 6,1 %	9.666	+ 1,0 %	339	+ 7,6 %	10.490	+ 0,8 %	20.710	+ 1,0 %
Juin 2025	209	- 6,7 %	9.606	+ 1,8 %	344	+ 13,2 %	10.490	+ 1,1 %	20.649	+ 1,5 %
Juillet 2025	223	- 1,3 %	9.949	+ 1,8 %	356	+ 10,2 %	10.986	+ 1,3 %	21.514	+ 1,6 %
Août 2025	221	+ 2,8 %	9.695	+ 1,1 %	343	+ 7,5 %	10.705	+ 0,3 %	20.964	+ 0,8 %
Septembre 2025	220	+ 2,3 %	9.582	+ 2,3 %	350	+ 9,7 %	10.490	+ 0,5 %	20.642	+ 1,4 %
Octobre 2025	211	- 1,9 %	9.505	+ 2,4 %	343	+ 8,9 %	10.468	+ 0,9 %	20.527	+ 1,7 %
Novembre 2025	213	+ 0,9 %	9.436	+ 2,4 %	339	+ 13,4 %	10.426	+ 3,3 %	20.414	+ 3,0 %
Décembre 2025	218	- 1,4 %	9.855	+ 3,3 %	349	+ 11,5 %	10.871	+ 5,2 %	21.293	+ 4,3 %
Janvier 2026	214	- 0,9 %	9.651	+ 3,9 %	348	+ 14,1 %	10.722	+ 4,7 %	20.935	+ 4,4 %

**Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)**  
**Répartition par branche d'activité d'origine - Secteur tertiaire**

Source et calculs : Le Forem, Stat92

Wallonie (hors Communauté germanophone)

MOYENNES ANNUELLES

Période	Commerce, réparation		Hôtels et restaurants		Transports, entreposage et communication		Activités financières		Immobilier, location et services aux entreprises		TOTAL SECTEUR TERTIAIRE	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
2015	27.708	- 4,3 %	11.784	- 3,8 %	6.888	- 7,8 %	1.925	- 1,9 %	25.330	- 5,5 %	73.636	- 4,9 %
2016	26.385	- 4,8 %	11.460	- 2,8 %	6.456	- 6,3 %	1.806	- 6,2 %	24.089	- 4,9 %	70.194	- 4,7 %
2017	25.077	- 5,0 %	11.002	- 4,0 %	5.981	- 7,4 %	1.709	- 5,4 %	22.731	- 5,6 %	66.500	- 5,3 %
2018	23.894	- 4,7 %	10.779	- 2,0 %	5.503	- 8,0 %	1.681	- 1,6 %	21.406	- 5,8 %	63.263	- 4,9 %
2019	22.993	- 3,8 %	10.804	+ 0,2 %	5.408	- 1,7 %	1.626	- 3,3 %	21.267	- 0,6 %	62.098	- 1,8 %
2020	23.965	+ 4,2 %	11.507	+ 6,5 %	5.900	+ 9,1 %	1.690	+ 3,9 %	23.024	+ 8,3 %	66.086	+ 6,4 %
2021	23.089	- 3,7 %	10.839	- 5,8 %	5.535	- 6,2 %	1.547	- 8,5 %	21.448	- 6,8 %	62.457	- 5,5 %
2022	22.108	- 4,2 %	10.401	- 4,0 %	5.376	- 2,9 %	1.430	- 7,5 %	20.846	- 2,8 %	60.161	- 3,7 %
2023	21.302	- 3,6 %	10.321	- 0,8 %	5.186	- 3,5 %	1.333	- 6,8 %	20.792	- 0,3 %	58.934	- 2,0 %
2024	21.034	- 1,3 %	10.375	+ 0,5 %	5.231	+ 0,9 %	1.338	+ 0,4 %	21.304	+ 2,5 %	59.282	+ 0,6 %
2025	20.981	- 0,3 %	10.410	+ 0,3 %	5.375	+ 2,8 %	1.304	- 2,5 %	22.427	+ 5,3 %	60.496	+ 2,0 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles												
Janvier 2025	20.384	- 5,6 %	10.244	- 3,5 %	5.127	- 2,9 %	1.290	- 4,7 %	21.666	- 0,7 %	58.711	- 3,2 %
Février 2025	20.573	- 3,7 %	10.353	- 1,6 %	5.283	- 0,4 %	1.287	- 5,0 %	21.886	+ 1,7 %	59.382	- 1,1 %
Mars 2025	20.382	- 3,6 %	10.198	- 2,0 %	5.212	+ 1,6 %	1.286	- 4,0 %	21.806	+ 2,1 %	58.884	- 0,8 %
Avril 2025	20.879	- 0,5 %	10.414	+ 0,5 %	5.411	+ 3,1 %	1.326	+ 0,5 %	22.344	+ 5,1 %	60.374	+ 2,0 %
Mai 2025	20.862	+ 0,6 %	10.355	+ 1,1 %	5.295	+ 2,3 %	1.310	- 0,2 %	22.193	+ 5,9 %	60.015	+ 2,7 %
Juin 2025	20.881	+ 0,8 %	10.329	+ 1,6 %	5.325	+ 3,9 %	1.319	- 1,2 %	22.229	+ 6,9 %	60.083	+ 3,4 %
Juillet 2025	21.960	+ 0,8 %	10.782	+ 1,1 %	5.716	+ 3,5 %	1.359	- 1,5 %	23.371	+ 6,5 %	63.188	+ 3,1 %
Août 2025	21.588	+ 0,1 %	10.599	- 0,3 %	5.451	+ 3,0 %	1.329	- 2,6 %	23.005	+ 6,4 %	61.972	+ 2,5 %
Septembre 2025	21.360	+ 2,6 %	10.470	+ 2,0 %	5.345	+ 4,8 %	1.290	- 2,9 %	22.721	+ 8,8 %	61.186	+ 4,8 %
Octobre 2025	21.005	+ 1,7 %	10.365	+ 0,9 %	5.467	+ 5,0 %	1.272	- 4,6 %	22.505	+ 8,5 %	60.614	+ 4,1 %
Novembre 2025	20.665	+ 2,4 %	10.260	+ 2,0 %	5.272	+ 5,0 %	1.270	- 3,1 %	22.238	+ 7,6 %	59.705	+ 4,3 %
Décembre 2025	21.229	+ 1,8 %	10.546	+ 2,5 %	5.595	+ 4,2 %	1.307	- 1,2 %	23.156	+ 4,8 %	61.833	+ 3,1 %
Janvier 2026	21.188	+ 3,9 %	10.573	+ 3,2 %	5.369	+ 4,7 %	1.309	+ 1,5 %	22.804	+ 5,3 %	61.243	+ 4,3 %

**Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)**  
**Répartition par branche d'activité d'origine - Secteur quaternaire + Divers**

Source et calculs : Le Forem, Stat92

Wallonie (hors Communauté germanophone)

MOYENNES ANNUELLES

Période	Administration publique		Education		Santé et action sociale		Services collectifs, sociaux et personnels		TOTAL SECTEUR QUATERNAIRE		Divers		TOTAL GENERAL	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
2015	12.703	- 4,5 %	8.694	- 2,9 %	25.126	- 0,9 %	16.282	- 1,9 %	62.804	- 2,2 %	64.993	- 5,9 %	239.575	- 4,6 %
2016	12.108	- 4,7 %	8.303	- 4,5 %	24.740	- 1,5 %	15.672	- 3,7 %	60.823	- 3,2 %	62.025	- 4,6 %	227.541	- 5,0 %
2017	11.602	- 4,2 %	7.971	- 4,0 %	24.378	- 1,5 %	15.102	- 3,6 %	59.053	- 2,9 %	60.162	- 3,0 %	216.754	- 4,7 %
2018	11.007	- 5,1 %	7.468	- 6,3 %	23.592	- 3,2 %	14.528	- 3,8 %	56.594	- 4,2 %	58.884	- 2,1 %	206.397	- 4,8 %
2019	10.867	- 1,3 %	7.308	- 2,1 %	23.240	- 1,5 %	14.501	- 0,2 %	55.916	- 1,2 %	57.083	- 3,1 %	200.962	- 2,6 %
2020	10.955	+ 0,8 %	7.185	- 1,7 %	24.131	+ 3,8 %	15.787	+ 8,9 %	58.057	+ 3,8 %	56.999	- 0,1 %	206.820	+ 2,9 %
2021	10.488	- 4,3 %	7.001	- 2,6 %	23.889	- 1,0 %	15.446	- 2,2 %	56.823	- 2,1 %	56.108	- 1,6 %	199.145	- 3,7 %
2022	10.055	- 4,1 %	6.664	- 4,8 %	23.379	- 2,1 %	15.144	- 2,0 %	55.241	- 2,8 %	65.702	+ 17,1 %	203.730	+ 2,3 %
2023	9.542	- 5,1 %	6.071	- 8,9 %	22.416	- 4,1 %	14.500	- 4,3 %	52.530	- 4,9 %	84.195	+ 28,1 %	217.329	+ 6,7 %
2024	9.263	- 2,9 %	5.810	- 4,3 %	21.821	- 2,7 %	14.287	- 1,5 %	51.181	- 2,6 %	100.209	+ 19,0 %	232.490	+ 7,0 %
2025	9.232	- 0,3 %	5.698	- 1,9 %	21.641	- 0,8 %	14.429	+ 1,0 %	50.999	- 0,4 %	121.568	+ 21,3 %	254.921	+ 9,6 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles														
Janvier 2025	9.090	- 3,5 %	5.042	- 7,0 %	21.316	- 4,5 %	14.152	- 3,7 %	49.600	- 4,3 %	109.703	+ 16,8 %	239.216	+ 4,5 %
Février 2025	9.114	- 2,4 %	5.107	- 4,7 %	21.366	- 3,3 %	14.217	- 1,8 %	49.804	- 2,9 %	111.492	+ 18,9 %	242.141	+ 6,5 %
Mars 2025	9.017	- 1,6 %	4.958	- 3,5 %	21.134	- 3,0 %	14.108	- 0,7 %	49.217	- 2,1 %	110.304	+ 18,8 %	239.814	+ 6,7 %
Avril 2025	9.104	+ 0,1 %	5.068	- 2,2 %	21.517	- 0,9 %	14.377	+ 1,5 %	50.066	- 0,2 %	112.338	+ 18,8 %	244.688	+ 8,4 %
Mai 2025	9.076	+ 0,8 %	5.014	- 0,7 %	21.414	- 0,8 %	14.355	+ 2,0 %	49.859	+ 0,3 %	112.749	+ 21,8 %	244.523	+ 10,0 %
Juin 2025	9.084	+ 1,0 %	5.056	- 0,9 %	21.451	+ 0,1 %	14.423	+ 3,1 %	50.014	+ 1,0 %	113.876	+ 22,9 %	245.787	+ 10,8 %
Juillet 2025	10.253	- 0,1 %	8.233	- 4,8 %	22.797	- 0,0 %	15.134	+ 2,1 %	56.417	- 0,2 %	124.654	+ 22,3 %	267.005	+ 10,3 %
Août 2025	9.455	- 0,3 %	6.900	- 7,8 %	22.278	- 0,7 %	14.824	+ 1,1 %	53.457	- 1,1 %	128.000	+ 21,5 %	265.594	+ 9,8 %
Septembre 2025	9.203	+ 1,3 %	5.953	- 0,2 %	21.923	+ 1,7 %	14.454	+ 3,0 %	51.533	+ 1,8 %	132.234	+ 22,4 %	266.789	+ 11,8 %
Octobre 2025	9.111	+ 0,8 %	5.865	+ 2,3 %	21.533	+ 0,7 %	14.289	+ 2,6 %	50.798	+ 1,4 %	134.029	+ 23,0 %	267.157	+ 12,0 %
Novembre 2025	9.043	+ 0,6 %	5.530	+ 5,5 %	21.301	+ 1,3 %	14.184	+ 1,7 %	50.058	+ 1,7 %	132.807	+ 23,2 %	264.175	+ 12,3 %
Décembre 2025	9.230	- 0,5 %	5.645	+ 4,7 %	21.657	- 0,4 %	14.634	+ 1,4 %	51.166	+ 0,6 %	136.635	+ 24,0 %	272.160	+ 12,2 %
Janvier 2026	9.129	+ 0,4 %	5.379	+ 6,7 %	21.493	+ 0,8 %	14.508	+ 2,5 %	50.509	+ 1,8 %	137.189	+ 25,1 %	271.110	+ 13,3 %

La catégorie « Divers » regroupe les DEI des « services domestiques », des « organismes extraterritoriaux », des « diverses activités mal définies » ainsi que les jeunes diplômés qui n'ont encore jamais travaillé et donc pour lesquels aucun secteur d'activités n'a été déterminé.

## 6.6. DEI répartition par arrondissements et provinces

### Source :

Le Forem, Stat92

### Calculs :

Le Forem

### Périodicité :

Mensuelle

### Note méthodologique :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, diverses modifications ont été apportées aux arrondissements administratifs de la province du Hainaut. Par ailleurs, plusieurs communes de la Région flamande ont été fusionnées. À la suite de ces modifications, Statbel a adapté les codes INS des communes et des arrondissements administratifs.

En ce qui concerne la Wallonie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'arrondissement de Mouscron a été fusionné avec Tournai (arrondissement de Tournai-Mouscron) et l'arrondissement de La Louvière a été créé. La série historique de cette publication a été recalculée en conséquence.

La terminologie et des remarques relatives aux ruptures statistiques dans les séries, se trouvent en notice 4.

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) arrondissements et provinces											
Source : Le Forem, Stat92											
Provinces du Brabant wallon et Namur											
MOYENNES ANNUELLES											
Période	Brabant wallon				Namur						
	Nivelles		Dinant		Namur		Philippeville		Province		
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	
2015	19.287	- 3,1 %	6.580	- 4,3 %	18.945	- 4,7 %	4.479	- 7,9 %	30.003	- 5,1 %	
2016	18.943	- 1,8 %	6.046	- 8,1 %	17.761	- 6,2 %	4.307	- 3,8 %	28.114	- 6,3 %	
2017	18.550	- 2,1 %	5.652	- 6,5 %	16.819	- 5,3 %	4.012	- 6,8 %	26.483	- 5,8 %	
2018	17.952	- 3,2 %	5.423	- 4,1 %	16.110	- 4,2 %	3.711	- 7,5 %	25.244	- 4,7 %	
2019	17.038	- 5,1 %	5.544	+ 2,2 %	16.356	+ 1,5 %	3.655	- 1,5 %	25.555	+ 1,2 %	
2020	17.712	+ 4,0 %	5.841	+ 5,3 %	16.906	+ 3,4 %	3.645	- 0,3 %	26.391	+ 3,3 %	
2021	16.905	- 4,6 %	5.607	- 4,0 %	16.210	- 4,1 %	3.442	- 5,6 %	25.260	- 4,3 %	
2022	16.861	- 0,3 %	5.693	+ 1,5 %	16.715	+ 3,1 %	3.549	+ 3,1 %	25.957	+ 2,8 %	
2023	17.328	+ 2,8 %	5.980	+ 5,0 %	17.617	+ 5,4 %	3.844	+ 8,3 %	27.440	+ 5,7 %	
2024	18.525	+ 6,9 %	6.268	+ 4,8 %	18.702	+ 6,2 %	4.047	+ 5,3 %	29.018	+ 5,7 %	
2025	20.356	+ 9,9 %	6.791	+ 8,3 %	20.023	+ 7,1 %	4.443	+ 9,8 %	31.257	+ 7,7 %	
SERIES BRUTES - Variations annuelles											
Janvier 2025	19.018	+ 3,2 %	6.531	+ 3,7 %	18.963	+ 2,5 %	4.183	+ 4,6 %	29.677	+ 3,0 %	
Février 2025	19.253	+ 5,9 %	6.670	+ 7,1 %	19.134	+ 4,0 %	4.256	+ 7,4 %	30.060	+ 5,1 %	
Mars 2025	18.984	+ 6,2 %	6.463	+ 7,4 %	18.826	+ 4,0 %	4.175	+ 7,1 %	29.464	+ 5,2 %	
Avril 2025	19.290	+ 8,0 %	6.467	+ 8,2 %	19.009	+ 4,8 %	4.269	+ 9,2 %	29.745	+ 6,1 %	
Mai 2025	19.276	+ 9,8 %	6.455	+ 8,9 %	19.000	+ 6,5 %	4.232	+ 10,7 %	29.687	+ 7,6 %	
Juin 2025	19.391	+ 11,1 %	6.438	+ 8,9 %	19.101	+ 7,4 %	4.203	+ 11,1 %	29.742	+ 8,2 %	
Juillet 2025	21.347	+ 11,3 %	7.113	+ 9,1 %	20.830	+ 6,7 %	4.754	+ 11,7 %	32.697	+ 7,9 %	
Août 2025	21.298	+ 10,1 %	7.030	+ 7,4 %	20.885	+ 6,5 %	4.660	+ 10,3 %	32.575	+ 7,2 %	
Septembre 2025	21.473	+ 12,5 %	7.067	+ 9,6 %	21.082	+ 8,9 %	4.575	+ 11,1 %	32.724	+ 9,4 %	
Octobre 2025	21.596	+ 13,0 %	7.086	+ 9,0 %	21.071	+ 9,5 %	4.654	+ 10,0 %	32.811	+ 9,5 %	
Novembre 2025	21.383	+ 13,1 %	6.982	+ 9,6 %	20.836	+ 11,0 %	4.578	+ 11,4 %	32.396	+ 10,8 %	
Décembre 2025	21.957	+ 13,8 %	7.192	+ 11,2 %	21.538	+ 12,5 %	4.780	+ 12,3 %	33.510	+ 12,2 %	
Janvier 2026	21.937	+ 15,3 %	7.184	+ 10,0 %	21.637	+ 14,1 %	4.784	+ 14,4 %	33.605	+ 13,2 %	

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) arrondissements et provinces

Source : Le Forem, Stat92

Province de Hainaut

MOYENNES ANNUELLES

Période	Hainaut															
	Ath		Charleroi		La Louvière		Mons		Soignies		Thuin		Tournai-Mouscron		Province	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
2015	6.839	- 2,6 %	34.720	- 5,1 %	11.710	- 5,7 %	20.295	- 6,8 %	6.763	- 4,5 %	5.848	- 4,9 %	13.075	- 3,8 %	98.928	- 5,1 %
2016	6.386	- 6,6 %	33.201	- 4,4 %	11.016	- 5,9 %	19.029	- 6,2 %	6.504	- 3,8 %	5.576	- 4,7 %	12.165	- 7,0 %	93.584	- 5,4 %
2017	5.976	- 6,4 %	31.563	- 4,9 %	10.594	- 3,8 %	18.059	- 5,1 %	6.287	- 3,3 %	5.370	- 3,7 %	11.364	- 6,6 %	88.927	- 5,0 %
2018	5.589	- 6,5 %	29.513	- 6,5 %	10.390	- 1,9 %	17.375	- 3,8 %	5.969	- 5,1 %	5.117	- 4,7 %	10.763	- 5,3 %	84.454	- 5,0 %
2019	5.387	- 3,6 %	29.065	- 1,5 %	9.526	- 8,3 %	17.094	- 1,6 %	5.444	- 8,8 %	4.867	- 4,9 %	10.484	- 2,6 %	81.867	- 3,1 %
2020	5.586	+ 3,7 %	30.038	+ 3,3 %	10.196	+ 7,0 %	17.175	+ 0,5 %	5.692	+ 4,6 %	4.988	+ 2,5 %	10.905	+ 4,0 %	84.580	+ 3,3 %
2021	5.217	- 6,6 %	29.327	- 2,4 %	10.114	- 0,8 %	16.581	- 3,5 %	5.462	- 4,0 %	4.756	- 4,7 %	10.528	- 3,5 %	81.985	- 3,1 %
2022	5.238	+ 0,4 %	29.879	+ 1,9 %	10.260	+ 1,4 %	16.862	+ 1,7 %	5.540	+ 1,4 %	4.850	+ 2,0 %	10.847	+ 3,0 %	83.476	+ 1,8 %
2023	5.549	+ 5,9 %	31.990	+ 7,1 %	10.760	+ 4,9 %	17.603	+ 4,4 %	5.994	+ 8,2 %	5.215	+ 7,5 %	11.842	+ 9,2 %	88.954	+ 6,6 %
2024	5.956	+ 7,3 %	34.219	+ 7,0 %	11.358	+ 5,6 %	18.568	+ 5,5 %	6.427	+ 7,2 %	5.493	+ 5,3 %	12.906	+ 9,0 %	94.928	+ 6,7 %
2025	6.664	+ 11,9 %	37.505	+ 9,6 %	12.271	+ 8,0 %	20.145	+ 8,5 %	6.985	+ 8,7 %	5.978	+ 8,8 %	14.531	+ 12,6 %	104.079	+ 9,6 %
	SERIES BRUTES - Variations annuelles															
Janvier 2025	6.164	+ 3,7 %	34.993	+ 4,6 %	11.530	+ 2,7 %	19.103	+ 4,6 %	6.602	+ 3,3 %	5.634	+ 3,1 %	13.553	+ 7,4 %	97.579	+ 4,5 %
Février 2025	6.258	+ 6,3 %	35.469	+ 6,1 %	11.612	+ 3,9 %	19.188	+ 5,9 %	6.652	+ 4,9 %	5.683	+ 5,2 %	13.752	+ 9,4 %	98.614	+ 6,1 %
Mars 2025	6.268	+ 8,8 %	35.331	+ 6,8 %	11.615	+ 4,3 %	19.128	+ 6,6 %	6.607	+ 6,0 %	5.572	+ 5,0 %	13.625	+ 9,1 %	98.146	+ 6,7 %
Avril 2025	6.369	+ 11,0 %	36.060	+ 8,1 %	11.846	+ 6,8 %	19.489	+ 7,4 %	6.728	+ 7,6 %	5.726	+ 7,3 %	13.904	+ 10,7 %	100.122	+ 8,3 %
Mai 2025	6.236	+ 11,9 %	36.180	+ 9,8 %	11.890	+ 8,7 %	19.390	+ 8,5 %	6.694	+ 8,9 %	5.739	+ 10,7 %	13.731	+ 11,5 %	99.860	+ 9,8 %
Juin 2025	6.230	+ 12,0 %	36.615	+ 11,2 %	11.940	+ 9,5 %	19.431	+ 8,5 %	6.734	+ 10,7 %	5.782	+ 11,0 %	13.779	+ 12,5 %	100.511	+ 10,6 %
Juillet 2025	6.986	+ 12,4 %	39.902	+ 10,7 %	12.811	+ 9,2 %	20.712	+ 8,3 %	7.290	+ 9,8 %	6.313	+ 11,7 %	15.317	+ 14,2 %	109.331	+ 10,6 %
Août 2025	6.989	+ 12,2 %	39.209	+ 10,6 %	12.794	+ 8,1 %	20.862	+ 8,1 %	7.263	+ 8,7 %	6.254	+ 9,2 %	15.292	+ 14,0 %	108.663	+ 10,2 %
Septembre 2025	7.084	+ 15,0 %	39.024	+ 11,8 %	12.834	+ 9,9 %	21.047	+ 10,1 %	7.381	+ 10,2 %	6.294	+ 10,8 %	15.227	+ 14,4 %	108.891	+ 11,6 %
Octobre 2025	7.139	+ 16,6 %	38.842	+ 11,1 %	12.793	+ 10,5 %	21.069	+ 10,5 %	7.296	+ 10,2 %	6.262	+ 10,6 %	15.331	+ 16,3 %	108.732	+ 11,8 %
Novembre 2025	7.020	+ 16,7 %	38.552	+ 12,2 %	12.630	+ 11,6 %	20.878	+ 11,8 %	7.174	+ 11,5 %	6.173	+ 11,1 %	15.226	+ 16,4 %	107.653	+ 12,8 %
Décembre 2025	7.223	+ 15,3 %	39.886	+ 11,7 %	12.956	+ 11,0 %	21.444	+ 11,2 %	7.404	+ 11,8 %	6.302	+ 10,0 %	15.632	+ 14,4 %	110.847	+ 12,0 %
Janvier 2026	7.214	+ 17,0 %	39.504	+ 12,9 %	12.906	+ 11,9 %	21.392	+ 12,0 %	7.352	+ 11,4 %	6.324	+ 12,2 %	15.538	+ 14,6 %	110.230	+ 13,0 %

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) arrondissements et provinces										
Source : Le Forem, Stat92										
Province de Liège										
MOYENNES ANNUELLES										
Période	Liège									
	Huy		Liège		Verviers		Waremme		Province	
	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>
2015	7.070	- 3,4 %	51.999	- 4,6 %	14.752	- 2,9 %	3.944	- 4,9 %	77.766	- 4,2 %
2016	6.845	- 3,2 %	49.387	- 5,0 %	14.147	- 4,1 %	3.783	- 4,1 %	74.162	- 4,6 %
2017	6.474	- 5,4 %	47.486	- 3,9 %	13.366	- 5,5 %	3.538	- 6,5 %	70.863	- 4,4 %
2018	6.111	- 5,6 %	45.422	- 4,3 %	12.546	- 6,1 %	3.355	- 5,2 %	67.434	- 4,8 %
2019	6.024	- 1,4 %	44.277	- 2,5 %	11.800	- 5,9 %	3.229	- 3,7 %	65.330	- 3,1 %
2020	6.188	+ 2,7 %	44.742	+ 1,1 %	12.123	+ 2,7 %	3.344	+ 3,5 %	66.396	+ 1,6 %
2021	5.971	- 3,5 %	43.168	- 3,5 %	11.430	- 5,7 %	3.152	- 5,7 %	63.721	- 4,0 %
2022	6.176	+ 3,4 %	44.427	+ 2,9 %	11.788	+ 3,1 %	3.301	+ 4,7 %	65.692	+ 3,1 %
2023	6.406	+ 3,7 %	47.991	+ 8,0 %	12.597	+ 6,9 %	3.481	+ 5,4 %	70.475	+ 7,3 %
2024	6.684	+ 4,3 %	51.524	+ 7,4 %	13.384	+ 6,2 %	3.708	+ 6,5 %	75.299	+ 6,8 %
2025	7.282	+ 8,9 %	56.939	+ 10,5 %	14.611	+ 9,2 %	4.018	+ 8,4 %	82.850	+ 10,0 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles										
Janvier 2025	6.866	+ 2,6 %	52.914	+ 4,8 %	13.688	+ 4,2 %	3.740	+ 1,2 %	77.208	+ 4,3 %
Février 2025	6.937	+ 5,2 %	53.716	+ 7,2 %	13.845	+ 6,4 %	3.803	+ 3,3 %	78.301	+ 6,7 %
Mars 2025	6.813	+ 7,0 %	53.478	+ 7,6 %	13.669	+ 5,8 %	3.749	+ 3,1 %	77.709	+ 7,0 %
Avril 2025	7.056	+ 10,7 %	54.976	+ 9,2 %	13.867	+ 7,0 %	3.842	+ 7,1 %	79.741	+ 8,8 %
Mai 2025	6.976	+ 10,6 %	55.357	+ 11,5 %	13.865	+ 8,6 %	3.787	+ 8,0 %	79.985	+ 10,7 %
Juin 2025	7.068	+ 12,2 %	55.754	+ 12,3 %	13.962	+ 9,6 %	3.803	+ 9,8 %	80.587	+ 11,7 %
Juillet 2025	7.620	+ 9,9 %	59.641	+ 10,8 %	15.193	+ 9,1 %	4.223	+ 7,4 %	86.677	+ 10,2 %
Août 2025	7.524	+ 7,7 %	59.328	+ 10,8 %	15.106	+ 8,7 %	4.196	+ 7,2 %	86.154	+ 10,0 %
Septembre 2025	7.583	+ 10,6 %	59.486	+ 13,4 %	15.352	+ 11,6 %	4.273	+ 10,4 %	86.694	+ 12,7 %
Octobre 2025	7.620	+ 9,7 %	59.442	+ 13,3 %	15.486	+ 11,9 %	4.272	+ 12,1 %	86.820	+ 12,7 %
Novembre 2025	7.522	+ 10,8 %	58.803	+ 12,5 %	15.280	+ 12,5 %	4.175	+ 15,4 %	85.780	+ 12,5 %
Décembre 2025	7.799	+ 10,4 %	60.377	+ 12,2 %	16.016	+ 13,8 %	4.355	+ 15,3 %	88.547	+ 12,5 %
Janvier 2026	7.832	+ 14,1 %	60.058	+ 13,5 %	15.725	+ 14,9 %	4.394	+ 17,5 %	88.009	+ 14,0 %

Note : Depuis avril 2006, le Forem ne gère plus les données de la Communauté germanophone.  
Ainsi l'arrondissement de Verviers, dans la province de Liège, est présenté hors Communauté germanophone.

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) arrondissements et provinces

Source : Le Forem, Stat92

Province de Luxembourg

MOYENNES ANNUELLES

Période	Luxembourg											
	Arlon		Bastogne		Marche-en-Famenne		Neufchâteau		Virton		Province	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
2015	2.989	- 4,6 %	2.134	- 2,7 %	3.089	- 5,3 %	2.930	- 2,2 %	2.448	- 2,8 %	13.590	- 3,7 %
2016	2.852	- 4,6 %	2.036	- 4,6 %	2.842	- 8,0 %	2.723	- 7,1 %	2.285	- 6,7 %	12.738	- 6,3 %
2017	2.718	- 4,7 %	2.039	+ 0,1 %	2.613	- 8,1 %	2.477	- 9,0 %	2.084	- 8,8 %	11.931	- 6,3 %
2018	2.532	- 6,9 %	1.964	- 3,7 %	2.486	- 4,9 %	2.348	- 5,2 %	1.985	- 4,8 %	11.314	- 5,2 %
2019	2.524	- 0,3 %	1.920	- 2,2 %	2.460	- 1,0 %	2.360	+ 0,6 %	1.906	- 4,0 %	11.171	- 1,3 %
2020	2.631	+ 4,2 %	2.069	+ 7,8 %	2.607	+ 5,9 %	2.446	+ 3,6 %	1.989	+ 4,4 %	11.742	+ 5,1 %
2021	2.542	- 3,4 %	1.929	- 6,8 %	2.418	- 7,2 %	2.407	- 1,6 %	1.979	- 0,5 %	11.275	- 4,0 %
2022	2.620	+ 3,0 %	2.040	+ 5,8 %	2.484	+ 2,7 %	2.531	+ 5,1 %	2.068	+ 4,5 %	11.743	+ 4,2 %
2023	3.023	+ 15,4 %	2.299	+ 12,7 %	2.791	+ 12,4 %	2.745	+ 8,4 %	2.275	+ 10,0 %	13.132	+ 11,8 %
2024	3.679	+ 21,7 %	2.514	+ 9,3 %	3.014	+ 8,0 %	2.965	+ 8,0 %	2.549	+ 12,1 %	14.721	+ 12,1 %
2025	4.173	+ 13,4 %	2.840	+ 13,0 %	3.281	+ 8,9 %	3.248	+ 9,5 %	2.837	+ 11,3 %	16.379	+ 11,3 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles												
Janvier 2025	3.990	+ 15,3 %	2.737	+ 11,2 %	3.167	+ 5,4 %	3.098	+ 3,7 %	2.742	+ 12,5 %	15.734	+ 9,6 %
Février 2025	4.050	+ 15,1 %	2.773	+ 13,7 %	3.146	+ 4,8 %	3.160	+ 6,8 %	2.784	+ 14,1 %	15.913	+ 10,8 %
Mars 2025	3.998	+ 12,3 %	2.682	+ 10,9 %	3.082	+ 4,7 %	3.060	+ 7,5 %	2.689	+ 12,4 %	15.511	+ 9,5 %
Avril 2025	4.089	+ 14,9 %	2.750	+ 13,2 %	3.163	+ 8,0 %	3.042	+ 6,7 %	2.746	+ 13,1 %	15.790	+ 11,2 %
Mai 2025	4.116	+ 15,5 %	2.725	+ 17,2 %	3.120	+ 8,4 %	3.009	+ 7,8 %	2.745	+ 12,5 %	15.715	+ 12,3 %
Juin 2025	4.071	+ 16,6 %	2.661	+ 15,3 %	3.098	+ 8,6 %	3.040	+ 8,8 %	2.686	+ 11,9 %	15.556	+ 12,3 %
Juillet 2025	4.255	+ 14,2 %	2.967	+ 14,2 %	3.418	+ 8,9 %	3.379	+ 9,5 %	2.934	+ 13,4 %	16.953	+ 12,0 %
Août 2025	4.254	+ 14,1 %	2.920	+ 12,3 %	3.447	+ 11,3 %	3.388	+ 9,8 %	2.895	+ 10,4 %	16.904	+ 11,7 %
Septembre 2025	4.287	+ 13,4 %	2.943	+ 14,3 %	3.418	+ 11,4 %	3.439	+ 12,6 %	2.920	+ 12,0 %	17.007	+ 12,8 %
Octobre 2025	4.311	+ 11,7 %	2.963	+ 15,0 %	3.436	+ 12,3 %	3.517	+ 15,4 %	2.971	+ 11,1 %	17.198	+ 13,0 %
Novembre 2025	4.301	+ 10,3 %	2.953	+ 10,5 %	3.386	+ 11,3 %	3.389	+ 13,0 %	2.934	+ 6,5 %	16.963	+ 10,4 %
Décembre 2025	4.351	+ 8,6 %	3.007	+ 8,8 %	3.489	+ 10,9 %	3.453	+ 12,0 %	2.999	+ 7,2 %	17.299	+ 9,5 %
Janvier 2026	4.357	+ 9,2 %	3.052	+ 11,5 %	3.465	+ 9,4 %	3.486	+ 12,5 %	2.969	+ 8,3 %	17.329	+ 10,1 %

## 7. ANNEXE 4 : DONNÉES ANNUELLES DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

### 7.1. Évolution de l'emploi intérieur wallon salarié (par secteur) selon l'ONSS

#### Source :

ONSS, Brochure « Répartition des postes de travail par lieu de travail », 2022-2023 (au 31 décembre).

#### Calculs :

Le Forem

#### Périodicité :

Annuelle

#### Note méthodologique :

Postes de travail salarié occupés assujettis à l'ONSS qui sont localisés en Wallonie et en Belgique.

La statistique des postes de travail occupés à la fin d'un trimestre consiste à dénombrer le nombre de travailleurs salariés, assujettis à l'ONSS (en ce compris les travailleurs des administrations provinciales et locales), occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre.

Les travailleurs salariés qui, à la fin d'un trimestre, sont occupés par plus d'un employeur, sont comptabilisés plusieurs fois.

Le classement par branche d'activité repose sur la nomenclature NACE-BEL 2008.

**Coefficient de spécialisation** : indicateur calculé en divisant la part des postes de travail dans chaque branche d'activité dans le total général wallon par branche d'activité dans le total général belge.

Si l'indicateur est supérieur à 1, ceci signifie que la branche d'activité présente une spécialisation wallonne par rapport à l'ensemble du pays.

Evolution de l'emploi salarié wallon (par secteur) selon l'ONSS, entre 2022 et 2023							
Source : ONSS - Brochure « Répartition des postes de travail par lieu de travail » 2022 et 2023							
Secteur	Wallonie				Belgique		
	Chiffres absolus en 2023	Evolution de l'emploi entre 2022-2023	Coefficient de spécialisation	Taux de croissance 2022-2023	Chiffres absolus en 2023	Evolution de l'emploi entre 2022-2023	Taux de croissance 2022-2023
A. Agriculture, sylviculture et pêche	4.336	119	0,88	+ 2,8 %	18.721	480	+ 2,6 %
<b>Total secteur primaire</b>	<b>4.336</b>	<b>119</b>	<b>0,88</b>	<b>+ 2,8 %</b>	<b>18.721</b>	<b>480</b>	<b>+ 2,6 %</b>
B. Industries extractives	1.684	-75	2,89	- 4,3 %	2.214	-100	- 4,3 %
C. Industrie manufacturière	125.353	-460	0,98	- 0,4 %	485.685	-3.499	- 0,7 %
D. Electricité, gaz, vapeur et air conditionné	6.232	376	1,17	+ 6,4 %	20.155	814	+ 4,2 %
E. Eau, assainissement, gestion déchets et dépollution	11.198	244	1,25	+ 2,2 %	33.966	653	+ 2,0 %
F. Construction	63.974	89	1,13	+ 0,1 %	214.802	352	+ 0,2 %
<b>Total secteur secondaire</b>	<b>208.441</b>	<b>174</b>	<b>1,05</b>	<b>+ 0,1 %</b>	<b>756.822</b>	<b>-1.780</b>	<b>- 0,2 %</b>
G. Commerce, réparation autos et motos	134.720	-1.577	0,99	- 1,2 %	514.772	-4.354	- 0,8 %
H. Transports et entreposage	53.591	480	0,84	+ 0,9 %	242.240	1.697	+ 0,7 %
I. Hébergement et restauration	36.941	1.107	0,94	+ 3,1 %	148.547	4.256	+ 2,9 %
J. Information et communication	18.967	126	0,57	+ 0,7 %	125.561	1.124	+ 0,9 %
K. Activités financières et d'assurance	18.277	52	0,59	+ 0,3 %	118.655	1.085	+ 0,9 %
L. Activités immobilières	6.236	-55	1,02	- 0,9 %	23.330	-123	- 0,5 %
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	34.641	1.137	0,64	+ 3,4 %	205.167	4.782	+ 2,4 %
N. Activités de services administratifs et de soutien	100.189	2.053	0,85	+ 2,1 %	447.763	6.697	+ 1,5 %
<b>Total secteur tertiaire</b>	<b>403.562</b>	<b>3.323</b>	<b>0,84</b>	<b>+ 0,8 %</b>	<b>1.826.035</b>	<b>15.164</b>	<b>+ 0,8 %</b>
O. Administration publique	125.871	-1.771	1,23	- 1,4 %	387.965	-1.336	- 0,3 %
P. Enseignement	141.012	519	1,16	+ 0,4 %	462.585	4.078	+ 0,9 %
Q. Santé humaine et action sociale	197.021	775	1,15	+ 0,4 %	649.644	3.312	+ 0,5 %
R. Arts, spectacles et activités récréatives	16.268	1.271	1,06	+ 8,5 %	58.162	2.480	+ 4,5 %
S. Autres activités	20.520	540	1,01	+ 2,7 %	77.550	1.124	+ 1,5 %
T. Activités des ménages en tant qu'employeurs	400	-22	0,30	- 5,2 %	5.124	177	+ 3,6 %
U. Activités extra-territoriales	448	-71	0,52	- 13,7 %	3.268	-62	- 1,9 %
<b>Total secteur quaternaire</b>	<b>501.540</b>	<b>1.241</b>	<b>1,16</b>	<b>+ 0,2 %</b>	<b>1.644.298</b>	<b>9.773</b>	<b>+ 0,6 %</b>
<b>Total général</b>	<b>1.117.879</b>	<b>4.857</b>	<b>1,00</b>	<b>+ 0,4 %</b>	<b>4.245.876</b>	<b>23.637</b>	<b>+ 0,6 %</b>

## NOTICES MÉTHODOLOGIQUES

- La mesure du marché de l'emploi
- Indicateurs du marché de l'emploi
- Personnes recevant des allocations de chômage
- Demandeurs d'emploi inoccupés en Wallonie
- Données annuelles du marché de l'emploi

## NOTICE 1. La mesure du marché de l'emploi

Pour établir les chiffres du marché de l'emploi, on recourt à des *données administratives*, à des *recensements* et à des *enquêtes*.

- Les *données administratives* manquent de cohérence à la fois dans le temps (les réglementations évoluant) et dans l'espace (parce qu'elles répondent aux besoins spécifiques de chaque administration).
- Les *recensements* donnent une photo très précise à un moment donné, mais ne permettent pas d'établir de comparaison d'une année à l'autre.
- Les *enquêtes* permettent une analyse fine selon des critères pointus, mais la précision des estimations est souvent du même ordre de grandeur que les écarts.

### MESURE DE L'EMPLOI

On distingue l'*emploi intérieur* et la *population active occupée*.

- L'*emploi intérieur wallon* : il s'agit des personnes qui travaillent dans des établissements situés en Wallonie.  
→ L'Institut des comptes nationaux (ICN) publie des données régionales annuelles sur l'emploi intérieur en Belgique depuis 1995.  
*Avertissement : ces séries sont provisoires et connaissent des modifications a posteriori.*
- La *population active occupée wallonne* : il s'agit des personnes qui résident en Wallonie et qui travaillent.  
→ Les enquêtes sur les forces de travail en donnent une estimation trimestrielle.

### MESURE DU CHÔMAGE

Le BIT (Bureau International du Travail) définit les **chômeurs** comme les personnes de 15 ans et plus, sans travail, disponibles pour travailler et à la recherche d'un emploi. Pour approcher cette définition, on dispose de trois sources de données.

- Les *paiements des allocations de chômage*, qui sont recensés par l'ONEM. Il s'agit des paiements effectués au cours du mois en faisant l'hypothèse que les régularisations opérées pour les mois précédents compensent les régularisations futures pour le mois en cours. Dans ce rapport, on se base sur les « unités physiques », c'est-à-dire le nombre de paiements effectués par l'ONEM au cours du mois considéré (plusieurs paiements pouvant être versés pour une même personne).  
→ Ce dénombrement est éloigné de la définition du BIT. Il exclut des personnes dans les conditions BIT mais non inscrites à l'ONEM comme CCI-DE et inclut des personnes qui ne remplissent pas les conditions du BIT car l'ONEM n'est pas en mesure de toutes les vérifier. En particulier, il inclut les personnes qui sont au travail au sens du BIT, mais qui ont perçu des allocations de chômage au titre de CCI-DE pour au moins un jour du mois considéré.

- Les *demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)*, qui sont recensés par le Forem. Outre les personnes qui bénéficient du droit aux allocations de chômage, il s'agit des jeunes en stage d'insertion professionnelle, de personnes inscrites à la demande d'un CPAS, de certaines personnes inscrites à l'AViQ et celles qui s'inscrivent librement dans la demande d'emploi.  
→ Ce dénombrement exclut des personnes dans les conditions de chômage du BIT mais non inscrites au Forem et inclut des personnes qui ne remplissent pas les conditions du BIT. Depuis janvier 2006, la sortie de la demande d'emploi est établie à partir de bases de données administratives de manière concertée entre le VDAB, le Forem, ACTIRIS et l'ADG.
- Les *enquêtes sur les forces de travail (EFT)*. Il s'agit d'une enquête par sondage menée de manière continue auprès des ménages privés par le SPF Economie. Les autres pays européens font le même type d'enquête sur leur territoire et Eurostat en coordonne les résultats. Les résultats délivrés sont des estimations qui doivent être appréciées en tenant compte de leur intervalle de confiance, à un certain niveau de probabilité. En outre, ces enquêtes ont récemment été par deux fois réformées, ce qui a entraîné des ruptures dans les séries chronologiques.  
En 2017, une [méthodologie](#) basée sur un panel rotatif a été mise en place. Chaque trimestre, un nouveau groupe de ménages commence l'enquête. Ces ménages sont interrogés pendant deux trimestres consécutifs, ne le sont pas les deux trimestres suivants, et le sont à nouveau pendant deux trimestres. Tous les membres du ménage âgés d'au moins 15 ans sont interrogés.  
En 2021, l'enquête a été adaptée au nouveau [règlement-cadre de l'UE](#). Le nouveau questionnaire permet une amélioration des mesures, notamment le statut sur le marché du travail. Celui-ci se conforme aux définitions opérationnelles de l'emploi et du chômage modifiées par le BIT. Un changement majeur concerne le traitement des chômeurs temporaires dont l'absence dépasse trois mois. Jusqu'en 2020, les chômeurs temporaires étaient comptabilisés comme des salariés, quelle que soit la durée de leur absence. À partir de 2021, les chômeurs temporaires absents pendant plus de trois mois sont classés soit comme chômeurs, soit comme inactifs, en fonction de leur disponibilité et de leur comportement de recherche. De multiples changements intervenant simultanément, les estimations produites à partir de 2021 ne sont plus comparables aux données antérieures.

→ *Par rapport aux sources de données administratives, l'enquête présente des avantages :*

- la définition du chômage est proche de celle du BIT, précisée par Eurostat ;
- l'enquête permet des comparaisons entre pays et régions d'Europe ;
- comme elle s'adresse à tous les individus indépendamment de leur statut professionnel, elle tend à refléter la perception que les intéressés ont de leur situation socioprofessionnelle, ce qui constitue une information dont on ne dispose pas par ailleurs ;
- les évolutions ne sont pas affectées par les ruptures liées à des changements administratifs.

→ *Par rapport aux sources de données administratives, l'enquête présente néanmoins des inconvénients :*

- elle ne donne d'information fiable que sur de grands agrégats (approche sous-régionale impossible) ;
- elle présente des biais de sélection ;
- elle ne permet pas d'estimer l'emploi intérieur (les frontaliers entrants en sont forcément exclus) ;
- elle rend mal compte des évolutions, bien que cet aspect ait été amélioré grâce au panel rotatif ;
- ces évolutions sont parfois affectées par des changements méthodologiques.

## NOTICE 2. Indicateurs du marché de l'emploi

### SEGMENTATION DE LA POPULATION

Au sein d'une population donnée, en termes de marché de l'emploi, on identifie habituellement différents groupes/segments de personnes. Si les appellations sont relativement bien harmonisées entre pays et répondent aux recommandations du Bureau International du Travail (BIT), les modes de calculs ou l'estimation des volumes représentés par ces segments de la population varient.

#### La population des 15 à 64 ans

Bien que la qualité des données dépende de chaque commune du pays ; la population en âge de travailler est relativement aisée à déterminer à l'aide du registre national. Il s'agit de la population potentiellement active compte tenu uniquement du critère de l'âge et de la résidence dans le territoire de référence, la Wallonie par exemple.

#### La population active occupée et inoccupée

Il s'agit des personnes qui résident dans le territoire de référence et qui, soit travaillent dans le territoire, soit travaillent à l'extérieur ou qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi. Ceci représente donc l'offre de travail.

L'évaluation de la population active est plus complexe. En synthèse, deux méthodes existent en Belgique. Une au départ de l'enquête sur les forces de travail (EFT), l'autre au départ des données administratives.

### TAUX D'ACTIVITÉ, TAUX D'EMPLOI ET TAUX DE CHÔMAGE

Une fois que les volumes de populations sont établis, les trois taux habituels peuvent être calculés pour décrire le fonctionnement et les évolutions historiques du marché de l'emploi, au sein d'un territoire et pour établir les comparaisons avec d'autres pays.

Le **taux d'activité** est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler. Ce taux traduit l'importance du fait que les personnes se présentent effectivement sur le marché de l'emploi. Ce comportement dépend d'un ensemble de facteurs individuels, économiques, culturels ou institutionnels.

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{Population active (Pop Active Occupée + Pop Active Inoccupée)}}{\text{Population en âge de travailler}}$$

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes qui ont un travail salarié ou indépendant (population active occupée) et la population en âge de travailler. Ce taux indique la participation effective d'une population au travail.

$$\text{Taux d'emploi} = \frac{\text{Population active occupée}}{\text{Population en âge de travailler}}$$

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de personnes qui sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi et la population active totale. Il représente le degré de déséquilibre entre la demande et l'offre de travail.

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Chômeurs}}{\text{Population active (Pop. active occupée + Pop. active inoccupée)}}$$

Par définition, les résultats des calculs de ces taux dépendent donc de la manière d'estimer les volumes de populations et tout particulièrement la population active ainsi que ses composantes. Ainsi, la population des "chômeurs" peut être appréhendée soit selon une logique d'inscription auprès du Service Public d'Emploi (demandeurs d'emploi inoccupés), ou selon une logique plus restrictive de perception des allocations de chômage, voire encore parce que répondant lors d'une enquête aux conditions adoptées par le BIT.

L'examen de l'évolution de ces taux est souvent utilisé pour décrire l'état du marché de l'emploi. Selon les formules proposées ci-dessus, on peut résumer les liens entre les différents taux de la façon suivante :

$$\text{TAUX D'EMPLOI} = \text{TAUX D'ACTIVITÉ} * (1 - \text{TAUX DE CHÔMAGE})$$

On comprend bien qu'il est possible que le taux de chômage et le taux d'emploi croissent simultanément si, dans le même temps, le taux d'activité croît.

Exemple : à population en âge de travailler inchangée, le nombre de personnes à l'emploi augmente :

- soit ce ne sont que des personnes qui étaient au chômage qui sont passées à l'emploi → diminution du taux de chômage ;
- soit ce ne sont que des personnes inactives qui passent à l'activité et à l'emploi → augmentation du taux d'activité et très légère diminution du taux de chômage (vu l'augmentation du dénominateur) si aucune personne ne devient active sans avoir d'emploi ;
- soit une situation intermédiaire → augmentation du taux d'activité et diminution du taux de chômage.

## NOTICE 3. Personnes recevant des paiements de l'ONEM

### STATISTIQUES DES PAIEMENTS DE L'ONEM

Les statistiques émises par l'ONEM sont des statistiques de paiements, dont une partie intervient dans le cadre de l'assurance-chômage. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'ONEM communique, non plus les demandeurs d'emploi inoccupés indemnisés sur base des données des organismes régionaux, mais les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi inoccupés.

Compte tenu de l'ensemble des paiements effectués, les statistiques de l'ONEM couvrent trois catégories de personnes :

- Le groupe des *chômeurs indemnisés* :
  1. les demandeurs d'emploi ayant droit à des allocations de chômage sur base d'un emploi à temps plein ou après un emploi à temps partiel volontaire, avec ou sans complément d'entreprise (anciennement prépension à temps plein), demandeurs d'emploi bénéficiant d'allocations d'insertion sur base des études ou d'un apprentissage, d'allocations de sauvegarde (pour certains allocataires d'insertion après l'échéance de ce droit), d'allocations octroyées aux travailleurs occupés dans le secteur des arts (depuis l'entrée en vigueur, en octobre 2022, de la réglementation applicable aux artistes et techniciens du secteur artistique) ;
  2. les non demandeurs d'emploi qui ont droit à des allocations payées par l'ONEM : les chômeurs complets dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi en tant qu'aidants proches, en raison de l'âge et/ou du passé professionnel, les bénéficiaires du régime de chômage avec complément d'entreprise dispensés...
- Le groupe des *travailleurs soutenus par l'ONEM* :
  1. les travailleurs en chômage temporaire ou qui font appel à des allocations apparentées ;
  2. les travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et allocation de garantie de revenus ;
  3. les bénéficiaires de dispenses d'inscription comme demandeur d'emploi pour formation professionnelle, études et autres dispenses ;
  4. les autres bénéficiaires de mesures d'activation : travailleurs ALE, programmes de transition professionnelle, plan activa, complément de reprise du travail des chômeurs âgés, complément de garde d'enfants...
- Le groupe des *travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM* :
  1. les prépensionnés (conventionnels) à mi-temps ;
  2. les interruptions de carrière et congés thématiques : interruptions complètes, réductions de prestation, congé parental, congé pour soins palliatifs et assistance médicale ;
  3. les crédits-temps : interruptions complètes, réductions de prestation

## NOTICE 4. Demandeurs d'emploi inoccupés en Wallonie

### DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS (DEI)

La catégorie des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) couvre les personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi et immédiatement disponibles pour un emploi. Elle comprend :

1. Les **demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations (DE demandeurs d'allocations)** qui sont des chômeurs non liés par un contrat de travail, bénéficiant d'allocations de chômage (complet ou sur base d'un travail à temps partiel volontaire) ou d'insertion professionnelle et inscrits comme demandeurs d'emploi.
2. Les **jeunes en stage d'insertion professionnelle** à la sortie des études qui sont considérés comme demandeurs d'emploi non indemnisés.
3. Les **autres inscrits obligatoirement** qui sont des chômeurs exclus temporairement du bénéfice des allocations de chômage et des demandeurs d'emploi inscrits à la demande du CPAS.
4. Les **demandeurs d'emploi inoccupés et inscrits librement** sont les personnes à la recherche d'un emploi qui n'entrent pas dans une des trois catégories précitées et qui ne sont pas occupés à un emploi ou à une formation. Les personnes inscrites sous cette catégorie peuvent néanmoins continuer de bénéficier de tous les services de l'office public de l'emploi.

### LECTURE DES ÉVOLUTIONS STATISTIQUES

Le lecteur est invité à une lecture prudente des taux de croissance à un an d'écart des statistiques des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI). En effet, des modifications dans la réglementation ou dans les méthodes de dénombrement des DEI, entraînent des ruptures statistiques.

- Avant **novembre 2001**, la **neutralisation statistique des demandeurs d'emploi** avait cours après deux mois successifs d'absence au premier pointage communal (pour rappel, les demandeurs d'emploi devaient pointer en début et fin de chaque mois). A partir de novembre 2001, la neutralisation s'est faite après un seul mois d'absence au premier pointage communal.
- La **suppression du pointage communal du 15 décembre 2005** a induit une rupture dans la série statistique.
- En **juin 2007**, **trois actions relatives à l'inscription des demandeurs d'emploi** ont été mises en application :
  - Lorsqu'une personne qui a connu un emploi de courte durée se réinscrit comme « demandeur d'emploi », l'inscription n'est rendue effective qu'après plusieurs jours. Ce changement découle de l'obligation légale qui prévoit qu'une personne qui n'est pas à l'emploi plus de 28 jours est réinscrite d'office. Cette modification permet aux statistiques de mieux appréhender la réalité. En effet, nombreuses sont les personnes qui occupent des emplois de courte durée en cours de mois et qui sont renseignées comme demandeuses d'emploi.
  - Grâce à l'enrichissement des flux reçus de l'ONEM, certaines personnes considérées auparavant comme étant en dehors de la demande d'emploi inoccupée sont requalifiées en tant que demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations.
  - Les jeunes qui s'inscrivent pour un travail étudiant ne seront plus considérées comme DEI.

- L'âge à partir duquel les chômeurs peuvent obtenir une **dispense d'inscription comme demandeurs d'emploi** a d'abord été relevé à 60 ans (1<sup>er</sup> janvier 2013), puis la disponibilité des chômeurs a été étendue à 65 ans (1<sup>er</sup> janvier 2015). Quel que soit leur âge, les chômeurs et chômeurs avec complément d'entreprise (RCC) doivent être disponibles sur le marché du travail, ce qui inclut leur inscription auprès du service régional de l'emploi.
- Les personnes qui recevaient des **allocations d'insertion depuis plus de 36 mois** n'ont plus eu droit à ces allocations (1<sup>er</sup> janvier 2015).
- La **demande d'allocations d'insertion qui se situe après le stage d'insertion professionnelle** doit dorénavant être introduite avant le 25<sup>ème</sup> anniversaire ; auparavant avant le 30<sup>ème</sup> (1<sup>er</sup> janvier 2015).
- Le jeune qui **demande les allocations d'insertion en dessous de l'âge de 21 ans** doit être en possession du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou avoir terminé avec succès une formation en alternance (1<sup>er</sup> septembre 2015).
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, certains demandeurs d'emploi qui devaient faire une **démarche spécifique tous les trois mois pour maintenir leur inscription active, ne doivent plus le faire**. Ce changement, qui peut affecter les évolutions statistiques, vise surtout à simplifier les démarches administratives des personnes en recherche d'emploi et à leur permettre de continuer de bénéficier de l'offre de services gratuite du Forem. Cette évolution est le fruit du nouvel accompagnement des personnes en vue de leur insertion dans l'emploi, rentré progressivement en vigueur au Forem en 2022.

## NOTICE 5. Données annuelles du marché de l'emploi

### En synthèse

La situation du marché de l'emploi wallon est décrite via les sources suivantes :

- l'emploi intérieur (ICN, Institut des Comptes Nationaux) ;
- l'emploi salarié (ONSS, Office National de la Sécurité Sociale) ;
- le travail indépendant (INASTI, Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants).

Chacune de ces sources apportent un éclairage différent et complémentaire du marché de l'emploi.

Les comptes régionaux de l'ICN synthétisent l'ensemble des données relatives au marché de l'emploi. Les données de l'ONSS et de l'INASTI se limitent quant à elles à un nombre restreint de travailleurs : les travailleurs salariés (en ce compris ceux des administrations provinciales et locales), tous affiliés à la sécurité sociale (ONSS) et les travailleurs indépendants (INASTI).

Les travailleurs sont imputés sur leur lieu de travail dans les données de l'ICN et de la brochure « Répartition des postes de travail par lieu de travail » de l'ONSS et sur leur lieu de résidence (principale ou officielle) dans les données de l'INASTI et de la brochure « Emploi salarié » de l'ONSS.

Les travailleurs occupés ne sont recensés qu'une seule fois (sans double comptage) dans les données de l'ICN, de l'INASTI et de la brochure « Emploi salarié » de l'ONSS. La statistique des postes de travail de la brochure « Répartition des postes de travail par lieu de travail » de l'ONSS comptabilise plusieurs fois un travailleur ayant plusieurs employeurs.

Pour toutes les sources de données, le classement par branche d'activité repose sur la nomenclature NACE-BEL 2008, qui est la version belge de la NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la communauté Européenne), exception faite des données de l'INASTI, dont la nomenclature est adaptée aux activités des travailleurs indépendants. La répartition des travailleurs est réalisée à partir de l'activité principale de l'employeur dans les données de l'ICN et de l'ONSS et sur l'activité principale du travailleur indépendant dans les données de l'INASTI.

### Les comptes régionaux de l'ICN

Les comptes régionaux de l'Institut des Comptes Nationaux synthétisent depuis 1995 l'ensemble des données relatives au marché de l'emploi en imputant les travailleurs sur le territoire géographique où est installée leur unité de production pour les salariés et l'adresse officielle (domicile) ou déclarée pour les travailleurs indépendants.

Le répertoire des unités de production est établi à partir du registre des entreprises DBRIS (DataBase pour les Redevables d'Informations Statistiques) du SPF (Service Public fédéral), Economie, Direction générale Statistique et Information, et renferme en principe toutes les unités de production pour une année donnée au sein des entreprises.

Le classement par branche d'activité repose sur la nomenclature NACE-BEL 2008 et sur l'activité principale de l'entreprise. Dès lors, toutes les unités de production d'une entreprise sont affectées du même code NACE que l'activité principale de celle-ci, même si leur propre activité principale s'en différencie.

Le nombre de travailleurs se divise entre le nombre de salariés et le nombre d'indépendants de manière à ce qu'un travailleur ne soit recensé qu'une seule fois.

1. Par **salariés**, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat (formel ou non) avec une autre entité institutionnelle résidente (qui se trouve dans le répertoire des unités de production), en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les salariés sont rangés dans cette catégorie à condition de ne pas exercer également, à titre principal, une activité indépendante, auquel cas ils sont classés parmi les indépendants. Les données de base sont des variables de stock (mesurant une situation à un moment donné) qui impliquent de calculer des moyennes de la main d'œuvre occupée au cours de l'année. La méthode visant à déterminer le nombre moyen de salariés se base sur les données trimestrielles par entreprise émanant de l'ONSS en ayant recours aux variables « nombre de personnes en activité principale » et « nombre d'étudiants ». Le nombre de personnes en activité principale implique que les personnes exerçant plusieurs emplois ne peuvent être recensées qu'auprès de l'entreprise où elles prestent le plus grand nombre d'heures. Les doubles comptages parmi les déclarants ONSS ne sont donc plus possibles. La variable « étudiant » ne se présente qu'au troisième trimestre et englobe tous les étudiants qui ont travaillé pendant les trois mois de ce trimestre. Plusieurs catégories qui ne sont pas enregistrées auprès des institutions de sécurité sociale précitées sont encore ajoutées à ces chiffres. Il s'agit essentiellement des personnes occupées dans le cadre d'une agence locale pour l'emploi, des travailleurs domestiques ainsi que des travailleurs au noir (estimés à partir de plusieurs sources).
2. Par **travailleurs indépendants**, il faut entendre les personnes qui sont seules propriétaires ou copropriétaires des entreprises sans personnalité juridique dans lesquelles elles travaillent, à l'exclusion des entreprises sans personnalité juridique classées comme quasi-sociétés. Sont également considérés comme indépendants : les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs à domicile dont le revenu est fonction de la valeur des produits issus du processus de production dont ils sont responsables et les travailleurs exerçants, tant individuellement que collectivement, des activités de production exclusivement à des fins de consommation finale ou de formation de capital pour leur propre compte. La répartition des travailleurs indépendants par branche d'activité est effectuée sur la base du nombre d'unités sans personnalité juridique selon les statistiques de la TVA, couplées aux éléments signalétiques du répertoire. Pour les branches pour lesquelles l'activité n'est pas soumise à la TVA, les données de l'INASTI servent de référence en utilisant sa propre nomenclature des professions. Des estimations spécifiques sont faites pour éliminer les indépendants en activité complémentaire et pour ajouter les aidants. Enfin, une moyenne annuelle par branche d'activité est calculée comme moyenne arithmétique des quatre moyennes trimestrielles.

### Les statistiques de l'emploi salarié de l'ONSS

L'Office National de la Sécurité Sociale publie régulièrement des données sur le marché de l'emploi qui se limitent aux statistiques relatives aux travailleurs assujettis à la sécurité sociale des travailleurs salariés.

1. **Les statistiques décentralisées de l'emploi salarié, ou « Répartition des postes de travail par lieu de travail »**, concernent les travailleurs déclarés auprès de l'ONSS, ainsi que ceux relevant de la compétence de l'ex-ONSSAPL (il s'agit des pouvoirs publics locaux, dont les travailleurs sont intégrés à l'ONSS depuis 2017), du FNROM (Fonds national de retraite des ouvriers mineurs, qui sont intégrés à l'ONSS depuis 1999) et de la CSPM (Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins, intégrée à l'ONSS depuis 2018). La statistique des postes de travail occupés donne le nombre de travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre. Les travailleurs qui, à la fin d'un trimestre, sont occupés par plus d'un employeur, sont comptabilisés plusieurs fois. Les travailleurs qui remplissent simultanément plusieurs fonctions auprès d'un même employeur n'occupent qu'un seul poste de travail. Le dénombrement est toujours réalisé à une date donnée : le 31 décembre à partir de 2003 (le 30 juin est une estimation). L'unité de base est en principe l'employeur ressortissant à l'ONSS et immatriculé à ce titre, qui a occupé, au cours du trimestre considéré des travailleurs assujettis à la sécurité sociale des travailleurs salariés. La méthode de dénombrement utilisée ne comptabilise un employeur qu'une seule fois. Depuis l'entrée en vigueur de la déclaration

multifonctionnelle (DmFA) en 2003, la classification est réalisée à partir de l'unité locale (« unité d'établissement » avant 2003) selon les principes suivants : 1) dans le cas où l'employeur exerce une seule activité dans un siège d'exploitation et ne renvoie qu'une seule déclaration, les notions « unité locale » et « employeur » sont identiques ; 2) si l'employeur possède au moins deux sièges d'exploitation et (ou) exerce des activités différentes, chaque siège est considéré comme unité locale et, pour un même siège à deux ou plusieurs activités, il y a autant d'unités locales que d'activités distinctes. La localisation de l'unité locale, qui détermine le lieu de travail, est la commune où le travailleur est occupé à la fin du trimestre. Les travailleurs occupés simultanément dans plusieurs unités locales, les travailleurs provisoirement détachés, ceux qui n'ont pas de lieu de travail fixe ainsi que les travailleurs à domicile, sont affectés à l'unité locale dont ils relèvent administrativement. L'activité économique est l'activité principale de l'unité locale (l'activité générant le plus grand chiffre d'affaires ou, à défaut, rassemblant le plus grand nombre de travailleurs). La subdivision s'opère conformément à la nomenclature statistique des activités économiques NACE-BEL 2008.

2. **La brochure « Emploi salarié »** correspond aux statistiques trimestrielles sur l'emploi salarié (travailleurs occupés, postes de travail, volume de travail en équivalent temps plein). Le champ d'observation est limité aux travailleurs qui doivent être déclarés à l'ONSS. La statistique du nombre de travailleurs occupés repose sur l'élimination des doubles comptages issus des multiples prestations d'un même travailleur en fin de trimestre. Lorsqu'un travailleur exécute plusieurs contrats de travail simultanés, il ne sera comptabilisé qu'une fois et les caractéristiques, liées à l'employeur et à la prestation, qui lui seront attribuées seront celles de la prestation principale. Dans le cas de plusieurs contrats de travail simultanés, il est pris comme prestation principale celle qui (critères en ordre décroissant de priorité) correspondra à une occupation à temps plein, représentera le salaire brut le plus élevé, générera le volume de travail le plus important, contiendra le plus grand nombre de journées assimilées. La répartition des travailleurs occupés s'effectue selon leur résidence principale connue au dernier jour du trimestre dans le Registre national des personnes physiques et les registres complémentaires de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Pour l'activité économique, la répartition des travailleurs occupés a lieu d'après l'activité principale de l'employeur auprès de qui la prestation principale est fournie. L'activité principale de l'employeur est l'activité générant le plus grand chiffre d'affaires ou, à défaut, rassemblant le plus grand nombre de travailleurs. La subdivision s'opère conformément à la nomenclature statistique des activités économiques NACE-BEL 2008.

### Les statistiques des personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants de l'INASTI

Le recueil statistique des personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants de l'INASTI donne le nombre de personnes exerçant une activité professionnelle en tant que travailleur indépendant ou aidant, et ce aussi bien à titre principal que complémentaire. La statistique des travailleurs indépendants est donnée au 31 décembre de chaque année depuis 1970. Par travailleur indépendant, il faut entendre toute personne physique qui exerce, en Belgique, une activité professionnelle en raison de laquelle elle n'est pas engagée dans les liens d'un contrat de travail ou d'un statut. Est assujettie en qualité d'aidant au statut social des indépendants, toute personne qui, en Belgique, assiste ou supplée un travailleur indépendant dans l'exercice de sa profession, sans être engagée envers lui par un contrat de travail. Le statut du conjoint aidant est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les étudiants qui exercent une activité indépendante peuvent bénéficier du statut d'étudiant-indépendant. L'activité de travailleur indépendant est dite complémentaire lorsqu'elle est exercée parallèlement à une autre activité professionnelle qui est dite principale et est habituellement exercée dans un lien de subordination. La répartition géographique des travailleurs indépendants est effectuée d'après l'adresse officielle (domicile) ou l'adresse indiquée par les assujettis, laquelle ne correspond pas nécessairement au lieu où l'activité professionnelle est exercée. Les codes d'activité professionnelle sont propres à l'INASTI et adaptés aux activités des travailleurs indépendants. Lorsqu'un même assujetti exerce plusieurs activités professionnelles, un seul code apparaît, celui de l'activité à laquelle l'assujetti consacre le plus de temps.

# SITUATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI WALLON et des autres régions

## Statistiques mensuelles

**Janvier 2026**

Forem  
Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi  
Boulevard Tirou, 104 - 6000 Charleroi  
<https://www.leforem.be>

Ce recueil statistique a été réalisé par le service Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi

Mise à jour et rédaction : Idi Sosthène MANIRAKIZA

Direction : Jean-Marc MANFRON

Éditeur responsable : Raymonde YERNA

**forem**